



PLACEMENTS

Les meilleurs plans pour préparer sa retraite

PER, assurance-vie, Bourse, SCPI,
immobilier locatif... Retrouvez
les bonnes combinaisons pour
épargner utile.



PROJECTIONS

Les effets de la réforme des retraites sur vos pensions

Les premières mesures devraient entrer en vigueur à l'été 2023. L'Etat a choisi de jouer sur l'âge afin, notamment, de maintenir les niveaux de pension.

PAR MIREILLE WEINBERG

Les Français sont d'incorrigibles pessimistes. La majorité (57 %) de ceux qui ne sont pas encore retraités n'a pas confiance dans le système de retraite, selon le sondage Odoxa pour Groupama d'octobre. « Il n'y a pas lieu de s'inquiéter, le régime n'est pas en faillite », répète Pierre-Louis Bras, le président du Conseil d'orientation des retraites (COR), chaque fois qu'il livre son rapport sur l'équilibre général du dispositif. La dernière édition, datée de septembre, affiche même un excédent de 900 millions d'euros en 2021 et de 3,5 milliards d'euros en 2022, grâce au fort rebond de la croissance après la crise du Covid. Les choses se gâtent ensuite, avec un retour dans le rouge sur un horizon de vingt-cinq ans et un besoin de financement de 2,5 à 19 milliards d'euros chaque année (de -0,1 % à -0,8 % du PIB), selon les conventions et les scénarios économiques retenus. Pour les uns c'est insoutenable, pour les autres, c'est l'épaisseur du trait, eu égard aux 345 milliards de pensions versées en 2021. En matière de retraite, tout est question de point de vue, chacun voyant midi à sa porte !

Le gouvernement, lui, a remis sa réforme sur le métier avec « l'objectif d'un projet de loi adopté avant la fin de l'hiver, pour une entrée en vigueur des premières mesures à l'été 2023 ». Le cadre est ainsi posé. « Comblé le déficit de cette branche de la Sécurité sociale améliore les finances publiques et permet de dépenser plus par

ailleurs », expliquait, début octobre, Olivier Dussopt, le ministre du Travail, dans le *JDD*. Mais il y a comme un léger « hiatus », relève Pierre-Louis Bras. « Les dépenses de retraite sont sur une dynamique peu compatible avec les objectifs du programme de stabilité que le gouvernement a envoyé à Bruxelles », dit-il. Pour les tenir, il faudrait que toutes les dépenses publiques augmentent de 0,6 % par an en réel. Or les charges

**A partir de 55 ans,
l'estimation de votre
future retraite est la
plus précise possible**

de retraite représentent 25 % de l'ensemble et elles grimpent, elles, au rythme de 1,8 % en réel... « Si 25 % du total progresse de 1,8 %, il faudrait que le reste – la défense, la sécurité, la santé, l'éducation nationale, etc. – n'augmente que de 0,2 %... », note Pierre-Louis Bras. D'où la réforme.

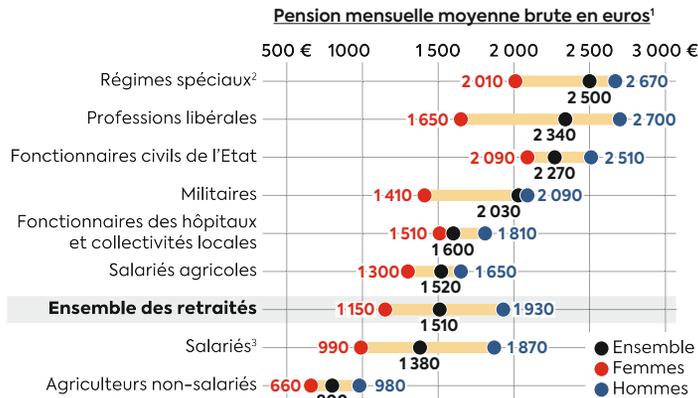
A ce stade, c'est le « travailler plus » qui tient la corde, avec soit un recul de l'âge légal après 62 ans, soit davantage de trimestres exigés pour partir à la retraite à taux plein, soit un panachage des deux. Il faudra attendre la clôture des concertations engagées avec les partenaires sociaux, en fin d'année, pour y voir plus clair. Dans un

régime de retraite par répartition, il n'y a guère que trois manières de revenir à l'équilibre : reculer l'âge de départ, augmenter les cotisations ou baisser les pensions. Les cotisations sont déjà au taquet et c'est justement pour préserver les pensions que le gouvernement veut jouer sur l'âge.

« La réforme vise à limiter l'érosion du taux de remplacement dans le privé et les déficits dans le public », fait valoir Nicolas Marques, directeur général de l'institut économique Molinari. Ce taux de remplacement est l'un des indicateurs du système de retraite, il mesure ce que représente la pension par rapport au dernier salaire. Quand il est de 50 %, cela signifie que le retraité percevra 50 % de son dernier salaire. Difficile cependant de connaître précisément les effets de la réforme sur le niveau des pensions. Car, dans toutes les projections actuelles, ces taux de remplacement sont déjà inscrits à la baisse. Un salarié non-cadre, par exemple, perçoit aujourd'hui 71,2 % de son dernier salaire à la retraite, mais ce taux ne va cesser de s'éroder pour atteindre 62 % à 68 % (selon les scénarios) pour ceux qui sont nés en 2000, selon le COR. Idem dans la fonction publique où un agent de catégorie B va voir son taux de remplacement passer de 64,2 % actuellement à une fourchette de 59 % à 63 % pour la génération 2000. Le COR ne projette le taux de remplacement sur le long terme que pour ces deux catégories d'actifs, mais il en sera de même pour tous les autres. Et, selon l'efficacité de la réforme, ces taux resteront à leur niveau actuel, ou baisseront ou monteront encore un peu plus.

Quel sera votre taux de remplacement ? Le groupement public info-retraite vous envoie, à partir de 55 ans, une bonne estimation de votre pension future. C'est la plus précise possible parce qu'elle utilise vos propres données de carrière. Elle est aussi consultable à tout moment sur le site Info-retraite.fr, en indiquant simplement votre numéro de Sécu. Si vous êtes loin de cet âge, vous pouvez effectuer des simulations sur le même site, avec le calculateur M@rel. Un cadre dont le dernier salaire annuel brut était d'environ 100 000 euros, bénéficie aujourd'hui d'un taux de remplacement de 50,3 %, selon le COR. Et, en raison de la construction de notre système de retraite,

Le montant moyen des pensions en 2020



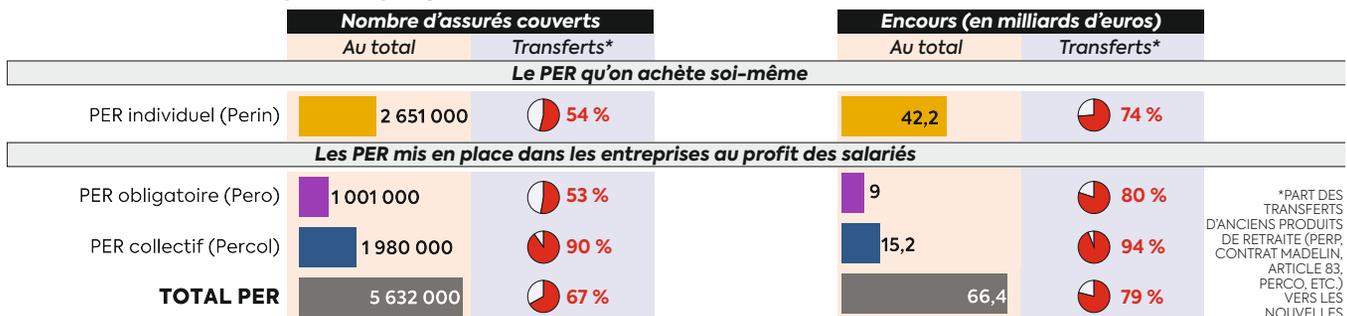
1. IL S'AGIT DES PENSIONS DE DROIT DIRECT, CELLES QUE L'ON PERÇOIT POUR SA PROPRE RETRAITE, HORS PENSION DE RÉVERSION EN CAS DE DÉCÈS DU CONJOINT.
2. RATP, SNCF, BANQUE DE FRANCE, ETC.
3. SALARIÉ DONT L'ESSENTIEL DE LA CARRIÈRE S'EST FAIT DANS LE RÉGIME GÉNÉRAL, EN TANT QUE SALARIÉ.

Quelle retraite pour qui ?

	Salaire annuel brut de fin de carrière	Taux de remplacement*	Retraite annuelle brute
Cadre	102 000 €	50,2 %	51 200 €
Non-cadre	34 000 €	71,2 %	24 200 €
Fonctionnaire catégorie B	41 600 € dont 25 % de primes	64,2 %	26 700 €
Fonctionnaire catégorie A, faibles primes	56 600 € dont 16 % de primes	72,5 %	41 000 €
Fonctionnaire catégorie A, fortes primes	90 600 € dont 39 % de primes	50,7 %	45 900 €

*A L'ÂGE DU TAUX PLEIN : 60 ANS POUR LE NON-CADRE, 62 ANS POUR LE CADRE ET LE FONCTIONNAIRE DE CATÉGORIE B, 63 ANS ET 9 MOIS POUR LES DEUX FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A.

Le succès du nouveau plan d'épargne retraite (PER) au 31 mars 2022



SOURCES : LES RETRAITÉS ET LES RETRAITES, ÉDITION 2022, DREES, CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES ET L'EXPRESS, RAPPORT DU COMITÉ DE SUIVI DE LA LOI PACTE, SEPTEMBRE 2022.

plus son salaire monte, plus son taux de remplacement baisse. « Un cadre supérieur ou dirigeant serait plus proche de 40 % », selon Valérie Batigne, fondatrice et dirigeante de Sapiendo Retraite.

Pour les fonctionnaires, qui reçoivent une retraite égale à 75 % de leur salaire des six derniers mois, le problème est tout autre. Cette règle ne vaut en effet que sur

leur traitement, pas sur les primes qu'ils perçoivent. Donc, plus leurs primes sont élevées – elles peuvent représenter de 40 % à 50 % de la rémunération chez les cadres – plus leur taux de remplacement est faible. Un régime par capitalisation a été mis en place en 2005 pour cotiser sur 20 % au maximum de la prime, qui monte en puissance progressivement.

Les professions libérales, elles, ont indiscutablement le taux de remplacement le plus faible, « de 20 % à 50 % », selon Valérie Batigne – mais sur un salaire parfois bien plus élevé, ce qui produit une retraite finale plus confortable (voir tableau). Elles sont surtout seules à cotiser, n'ayant pas, comme les salariés, d'employeur pour mettre au pot. « Si elles ont l'impression de payer beaucoup, le poids de leurs cotisations de retraite est néanmoins beaucoup plus faible que pour un salarié : de 15 % à 21 %, contre 36 % à 37 % », souligne Jean-François Garin, directeur

général de Groupama Gan Vie. Et, il n'y a pas de miracle, quand les cotisations sont faibles, la pension l'est aussi.

Tout cela est parfaitement assumé. « Par définition, un indépendant préfère se constituer sa retraite par soi-même. Il doit décider quelle part de son patrimoine il consacre à son outil de travail et celle à épargner pour ses vieux jours. Il est historiquement dans une logique de liberté et n'a pas besoin de l'Etat », pointe Laurent Boulangeat, agent général Generali, en charge de la prévoyance et de la retraite à l'Union nationale des professions libérales. Cela se voit dans les chiffres. « 55 % des indépendants non encore retraités ont déjà préparé leur retraite. C'est intégré dans leur logiciel », constate Gaël Sliman, président d'Odoxa. Par comparaison, 43 % de l'ensemble de la population non retraitée a commencé à le faire. Dans ce cahier thématique, L'Express vous explique comment prendre les choses en main. *

- P. IV. Partir à la chasse aux trimestres
- P. VIII. Entretien avec Stéphane Bonnet
- P. X. 20 PER au banc d'essai
- P. XII. Choisir le bon PER, tout un art !
- P. XVI. Focus : quelle gestion financière ?
- P. XX. Trois supports performants
- P. XXIV. Les bons plans... d'entreprise
- P. XXVI. Cinq bons investissements
- P. XXX. Acheter l'habitat de vos vieux jours
- P. XXXII. Booster sa retraite avec la Bourse
- P. XXXIII. Gérer son portefeuille en direct
- P. XXXVIII. Emprunter après 50 ans

Régimes obligatoires

Partir à la chasse aux trimestres

Vous pouvez perdre beaucoup d'argent s'il vous manque des trimestres. Voici trois stratégies pour vous en sortir et éviter une lourde décote.

E pargner pour ses vieux jours est une bonne chose, mais il faut aussi penser à tirer le meilleur parti de vos régimes obligatoires de retraite. On l'oublie trop souvent, mais votre pension n'est pas figée et vous pouvez jouer sur certains paramètres, notamment la durée du travail et donc le nombre de trimestres que vous engrangez, pour améliorer votre sort. Un salarié par exemple aura droit à sa retraite à taux plein à l'âge légal, s'il détient un nombre de trimestres suffisant (de 167 pour ceux qui ont 62 ans cette année, à 172, soit 43 ans, pour ceux nés en 1973 et après). Dans ce cas, il percevra, au titre du régime de base, une retraite équivalente à 50 % du salaire moyen de ses 25 meilleures années. Pour chaque trimestre manquant, il perd 1,25 % sur les 50 % (soit -0,625). Cette perte, la fameuse décote, est définitive et viagère, il la supportera sur le montant de sa pension jusqu'à la fin de ses jours. Et son régime complémentaire, l'Agirc-Arrco, va la lui appliquer aussi, comme d'ailleurs tous les autres régimes de retraite.

« Le poids de la décote est lourd et sévère. Avec cinq années manquantes par exemple, la perte atteint 25 % sur la pension de base (Cnav) d'un salarié et 22 % sur sa partie complémentaire (Agirc-Arrco). On parle ici de quelqu'un qui a tout de même travaillé trente-sept ans ! », fait valoir Emmanuel Grimaud, président de Maximis Retraite. Selon ses calculs, le manque à gagner s'élève à 210 000 euros sur vingt-cinq ans (moyenne d'espérance de vie à la retraite) pour un ancien salarié qui percevait une pension de 3 000 euros par mois et à qui il manquerait 20 trimestres (voir tableau ci-contre)... Ce n'est pas une situation si extraordinaire. Il suffit d'avoir fait des études longues sans petits boulots, d'être arrivé en France après 25 ans ou de s'être arrêté de travailler pour élever ses enfants. Une femme par exemple qui s'arrête dix ans pour élever ses trois enfants,

va récupérer 24 trimestres (huit pour chaque enfant), mais il lui en manquera toujours 16.

D'où l'importance de partir à la chasse à ces fameux trimestres ! « C'est le cœur de la stratégie à mettre en place, soit en travaillant davantage quand c'est possible, soit en vérifiant à deux fois que tous vos trimestres travaillés ont bien été comptabilisés, soit encore, en rachetant des trimestres », explique Emmanuel Grimaud.

1/ Vérifiez vos relevés de carrière

Commencez par vérifier scrupuleusement sur vos relevés de carrière (tout est dans votre espace personnel sur le site Info-retraite.fr) que toutes vos activités professionnelles ont bien été référencées. « Dès que pour une année, il vous manque un trimestre, allez chercher vos fiches de paie et vérifiez que tous vos salaires ont été pris en compte », recommande Valérie Batigne, fondatrice et dirigeante de Sapiendo Retraite. Parce qu'en effet, c'est le salaire perçu qui compte pour valider un trimestre, pas la durée effectivement travaillée. On peut tout à fait valider un trimestre en n'ayant travaillé qu'un mois ou même moins, mais à condition d'avoir perçu l'équivalent de 150 fois le smic horaire minimum (200 fois avant 2004), soit 1 585,50 euros brut en 2022. Pour en valider quatre, il faut avoir touché

6 342 euros brut dans l'année sur au moins deux mois différents (parce que ces sommes sont prises en compte dans la limite du plafond mensuel de la Sécurité sociale et que chaque mois vous ne pourrez donc pas comptabiliser plus de 3 428 euros). Un point d'attention pour ceux qui créent leur entreprise : veillez toujours à vous rémunérer à au moins à 6 342 euros sur deux mois au moins si vous voulez bénéficier de vos quatre trimestres par an.

Avec cette règle de décompte des trimestres, on comprend que le moindre petit boulot oublié à son importance. « Allez déterrer systématiquement tous vos jobs d'été ! Selon le nombre d'heures travaillées et déclarées, vous pourrez valider un trimestre », conseille Valérie

Ce n'est pas la durée effectivement travaillée qui compte, mais le salaire perçu

Batigne. Pour faire valoir vos droits et rectifier le tir, il faudra pouvoir présenter les justificatifs en bonne et due forme, à savoir vos fiches de paie. « Vous devez toutes les conserver, pas seulement celles de décembre, qui récapitulent l'année. Pour rectifier votre situation, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, par exemple, réclame vos fiches de paie mensuelles », indique Emmanuel Grimaud. Il y a aussi des erreurs dans le calcul des

Le manque à gagner sur vingt-cinq ans, par trimestre manquant

Montant de la retraite*	Nombre de trimestres manquants pour un salarié			
	2 trimestres	4 trimestres	6 trimestres	8 trimestres
1 500 €	10 650 €	21 300 €	31 950 €	42 600 €
2 500 €	16 800 €	33 600 €	50 400 €	67 200 €
3 000 €	19 950 €	39 900 €	59 850 €	79 800 €
5 000 €	32 100 €	64 200 €	96 300 €	128 400 €
	10 trimestres	12 trimestres	20 trimestres	
1 500 €	53 250 €	63 900 €	108 900 €	
2 500 €	84 000 €	100 800 €	175 800 €	
3 000 €	99 750 €	119 700 €	209 700 €	
5 000 €	160 500 €	192 600 €	342 600 €	

SOURCE : MAXIMIS RETRAITE

*MONTANT BRUT OU NET PEU IMPORTE, SI MONTANT BRUT ALORS PERTE BRUTE, SI MONTANT NET ALORS PERTE NETTE.

Vous avez 1 chance sur 22 456 772 de trouver un trésor dans votre jardin.

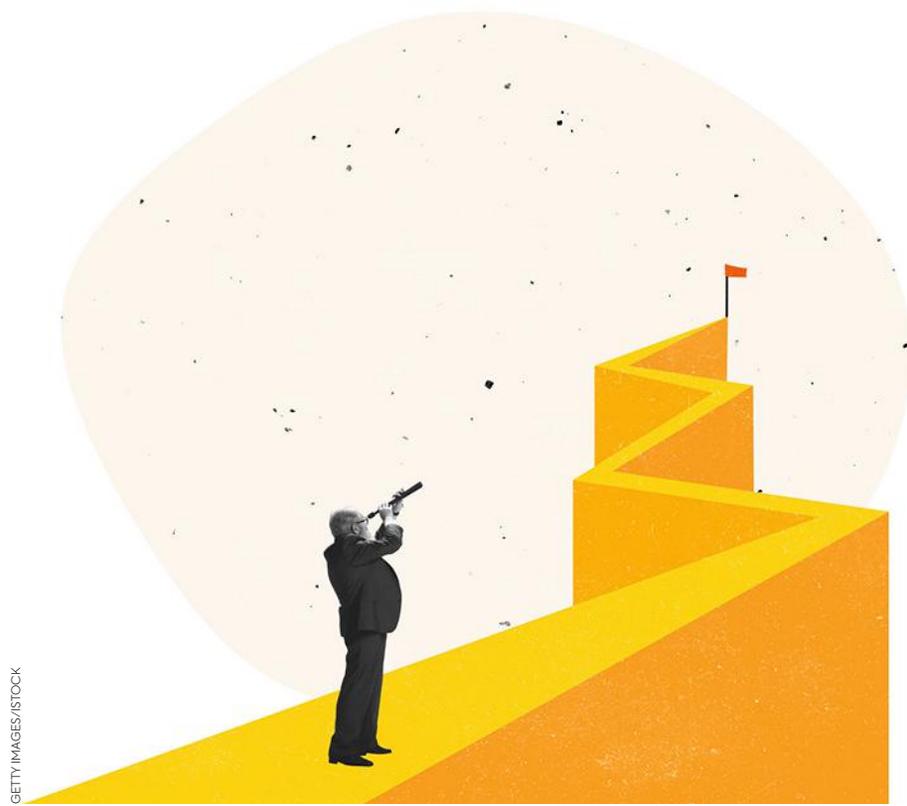
C'est pour ça qu'on a créé MATLA.
L'épargne retraite la moins chère du marché*
à moins de 1% de frais tout compris.



CE PRODUIT PRÉSENTE UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

Document non contractuel à caractère publicitaire.

* PER le moins cher du marché tous frais confondus - Observatoire Quantalys des Plans Épargne Retraite (PER) septembre 2021. MATLA est un contrat d'assurance collective sur la vie, souscrit dans le cadre du Plan Épargne Retraite individuel de type multisupport, commercialisé par Boursorama en sa qualité d'intermédiaire en assurances, et conçu par Oradéa Vie (groupe Société Générale), entreprise régie par le Code des assurances. Boursorama est immatriculée auprès de l'organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022916 (orias.fr) en tant que courtier en assurance. BUZZMAN® Boursorama, SA au capital de 51 171 597,60 € - RCS Nanterre 351 058 151 - TVA FR 69 351 058 151 - 44 rue Traversière - CS 80134 - 92772 Boulogne-Billancourt Cedex.



GETTY IMAGES / ISTOCK

► retraites liées à des bugs informatiques ou à la mauvaise circulation de l'information entre les... administrations. « Soyez particulièrement vigilant pour vos périodes militaires, d'arrêt maladie ou de chômage, qui donnent droit à des trimestres. Mais pour des raisons de connexions informatiques entre les différents organismes publics et les caisses de retraite, elles ne sont pas toujours correctement comptabilisées », dit Valérie Batigne. Et conservez bien vos relevés de prestations ou de situation, pour faire valoir vos droits ensuite.

Attention, enfin, les femmes ont droit à des trimestres pour leurs enfants (huit pour chacun chez les salariées, deux pour chacun chez les fonctionnaires par exemple), qui ne sont jamais indiqués dans le relevé de carrière que vous recevez à partir de 35 ans ou que vous pouvez consulter sur Info-retraite.fr. Il faut donc penser à les ajouter pour anticiper et connaître d'avance la date de départ à taux plein. « Autre règle beaucoup moins connue : chacun des parents a droit à huit trimestres supplémentaires pour chaque

enfant handicapé, là aussi ce n'est pas reporté sur le relevé de carrière », précise Valérie Batigne.

2/ Rachetez des trimestres

Si après avoir bien vérifié votre relevé de carrière, il vous manque toujours des trimestres pour partir à taux plein, vous pouvez songer à en racheter. Mais avec la réforme des retraites en cours, c'est assez risqué. Le gouvernement vient d'engager une concertation avec les partenaires sociaux, qui devrait s'achever mi-décembre, avant qu'un projet de loi ne soit adopté avant la fin de l'hiver. A ce stade, on sait qu'il faudra travailler plus longtemps, mais on ne sait pas sous quelle forme. S'agira-t-il d'un recul de l'âge légal de la retraite, d'un allongement du nombre de trimestres requis pour partir à taux plein ou des deux formules à la fois ? S'il vous manque huit trimestres par exemple et que le gouvernement recule l'âge légal de 62 à 64 ans, le rachat est inutile, puisque vous allez de toute façon travailler ces huit trimestres ! Si, en revanche, c'est un allongement du nombre de

trimestre requis qui tient la corde, alors vos trimestres rachetés vous permettront d'arriver plus vite à l'âge du taux plein. Dans un cas le rachat aura été utile, mais pas dans l'autre. Et si c'est un panachage de ces deux dispositifs, c'est encore plus compliqué ! « A ce stade, mieux vaut attendre d'y voir un peu plus clair sur les solutions qui vont être mises en œuvre avant de s'engager dans un rachat de trimestres. Personne n'est à six mois près », fait valoir Valérie Batigne.

Vous pouvez racheter jusqu'à 12 trimestres au maximum, soit trois ans. Cela coûte entre 4 000 et 6 000 euros par trimestre en moyenne, selon votre salaire, votre âge, etc. et c'est intégralement déductible de votre revenu imposable. C'est souvent conseillé pour les cadres. « Le trimestre s'achète au régime de base, la Cnav, mais il a un effet sur l'ensemble de la pension, notamment sur la partie complémentaire. Plus elle est importante, ce qui est généralement le cas des cadres, plus c'est avantageux », explique Valérie Batigne.

3/ Envisagez la retraite progressive

Seulement 20 000 personnes l'utilisent chaque année. La difficulté ? Il faut l'accord de l'employeur pour mettre en place la retraite progressive, ce qui n'est pas toujours facile. Cela devrait cependant se développer parce que, depuis le 1^{er} janvier, le dispositif a été étendu aux cadres (au forfait jour), qui, jusque-là, n'y avaient pas droit. Sans compter qu'avec la réforme des retraites, les syndicats et notamment la CFDT veulent la remettre au goût du jour.

Ce dispositif vous permet, dès 60 ans, de travailler à temps partiel moyennant un salaire réajusté et en percevant une partie de votre pension. Surtout, vous continuez à cotiser « utile » et donc à acquérir des trimestres et des points de retraite. C'est un bon aménagement de votre fin de carrière, avec une perte de pouvoir d'achat très limitée et qui vous permet d'aller tranquillement vers votre retraite à taux plein. A ne pas confondre avec le cumul emploi retraite, qui lui, ne vous permet plus d'acquérir des trimestres. ✱ M. W.



Le PER va de pair avec moins d'impôts et plus de retraite

Bénéficiez de tous les avantages du Plan d'Épargne Retraite : **moins d'impôts et plus de retraite !**
Et bien plus encore avec le PER Placement-direct.fr : **moins de frais** avec 0 frais de versement, 0 frais d'arbitrage
et des frais sur encours réduits* ; **plus d'autonomie** avec la souscription en ligne.

PlusDePERPourVous
en scannant ce QR code



**PLACEMENT
DIRECT.FR**

PARLONS BIEN, ÉPARGNONS MIEUX.

*Frais annuels de gestion sur encours : 0,50 %. Le contrat peut comporter d'autres frais, se référer à la notice du contrat. PER Placement-direct est un contrat d'Assurance Vie de groupe, souscrit par l'association CERENA, à adhésion individuelle et facultative, libellé en Unités de Compte et en euros dont l'assureur est SwissLife Assurance et Patrimoine. Placement-direct.fr est le nom commercial de SAS Placement Direct, société de courtage en assurances dont le siège social est situé 105 rue Jules Guesde - 92300 LEVALLOIS-PERRET, au capital de 250 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°422 833 434 et inscrite à l'ORIAS en tant que courtier sous le n°07 004 910 www.orias.fr. Crédit photo : Shutterstock - 11/2022 >K FSTL

Document à caractère publicitaire.

Épargne

Stéphane Bonnet : « Tous vos contrats sont désormais recensés »

Sur votre espace personnel de retraite, vous trouverez la liste complète de vos produits d'épargne retraite. Pour éviter d'en oublier au passage !

Le site public d'information Info-retraite.fr, ajoute une corde à son arc. Il recense désormais tous vos contrats d'épargne retraite, qu'ils aient été souscrits par vous-même auprès d'un organisme financier ou par les différentes entreprises dans lesquelles vous avez travaillé. Un nouveau service fait pour éviter que vous n'oubliez de récupérer les sommes portées sur ces contrats et pour lutter contre les milliards d'euros qui sont ainsi en déshérence. Les explications de Stéphane Bonnet, le directeur d'Info-retraite.

Sur votre site, les Français ont désormais accès à la liste de leurs produits d'épargne retraite ?

Stéphane Bonnet Oui. Le site public Info-retraite.fr informe désormais les Français sur l'ensemble de leurs dispositifs de retraite : leur retraite obligatoire de base, leur retraite complémentaire et – c'est la nouveauté – leur retraite supplémentaire. Vous avez un nouvel onglet, baptisé « mon épargne retraite », dans lequel vous trouvez tout. L'objectif est de lutter contre les contrats d'épargne retraite oubliés ou en déshérence, estimés à 10,6 milliards d'euros passé 62 ans.

Quelles informations y figurent ?

La première information délivrée est l'existence ou pas d'un ou plusieurs contrats d'épargne retraite à votre nom. Quand il existe, sont indiqués le nom de l'organisme financier auprès duquel ils ont été souscrits, ses coordonnées postales, téléphoniques ou un mail, le type et le numéro du contrat et, quand c'est le cas, l'entreprise souscriptrice. Nous recensons les 17 dispositifs d'épargne retraite du marché, qu'il s'agisse du Perp, du PER, de la Préfon, du Corem, des contrats Madelin pour les indépendants, mais aussi de toutes les couvertures d'entreprise,



S. LENORMAND

« J'encourage tous les Français à aller vérifier les avoirs qu'ils détiennent. »

comme les régimes dits « article 83 », les retraites « chapeau » ou l'épargne salariale destinés à la retraite.

Les montants qui dorment sur ces contrats ne sont pas indiqués ?

Non, mais c'est la prochaine étape. Les organismes financiers pourront renseigner ces montants à partir de janvier 2023 et ils devront obligatoirement le faire à compter de 2024.

L'information délivrée est-elle fiable ? Ne manque-t-il pas quelques contrats ?

Sur les 14,3 milliards de contrats d'épargne retraite identifiés par la Direction de la recherche des ministères sociaux, près de 12,5 millions sont actuellement référencés sur notre site. Nous aurons les 100 % en fin d'année.

Comment accéder à ces informations ?

Il faut aller sur notre site, Info-retraite.fr, et créer votre compte à l'aide de votre numéro de Sécurité sociale. Une fois cette simple démarche effectuée, vous aurez accès à l'ensemble des informations vous concernant : votre relevé de carrière (dès que vous avez travaillé au moins deux

trimestres), votre estimation de retraite et aussi la liste de vos contrats d'épargne retraite. J'encourage vraiment tous les Français à se connecter pour aller vérifier la liste des avoirs qu'ils détiennent, peut-être même sans le savoir ! Cela prend vraiment moins de cinq minutes.

On peut désormais consulter son relevé de carrière ou son estimation de retraite à tout moment sur votre site ?

Oui, il n'est plus la peine d'attendre de recevoir vos relevés de carrière (à partir de 35 ans et ensuite tous les cinq ans) ou votre estimation de retraite (à 55, 60 et 65 ans). Vous y avez accès à tout moment sur Info-retraite.fr. Mais attention, l'estimation n'est véritablement pertinente qu'à compter de 55 ans, parce que l'essentiel des données de la carrière est connu. Avant cet âge, pour avoir une idée de votre retraite future, mieux vaut faire une simulation, avec notre outil M@rel, toujours sur Info-retraite.fr.

Le problème des erreurs pour les femmes qui ont des enfants est-il réglé ?

Non pas encore. Les régimes de retraite ne savent pas combien chaque femme a d'enfant. Or c'est une donnée importante puisque les femmes bénéficient de trimestres supplémentaires à ce titre (8 trimestres par enfant pour les salariées par exemple). Cette donnée n'est renseignée et prise en compte qu'au moment de la liquidation de la retraite. Avant, il faut « retraiter » les documents que vous recevez, pour connaître la date exacte de départ à la retraite quand vous êtes une femme et le montant exact de la pension pour les parents de trois enfants et plus, qui disposent chacun d'une majoration de 10 %.

D'ici la fin du mois, chaque femme pourra aller renseigner son nombre d'enfant sur notre site. L'information sera définitivement enregistrée et cela mettra son relevé de carrière et son estimation retraite à jour, dans les mois qui suivent. Enfin, à compter de 2024, les bases de données de l'Insee renseigneront automatiquement les régimes de retraite pour chaque enfant né depuis 2020. Pour tous les enfants nés avant cette date, il faut continuer à les déclarer. ✱

**PROPOS RECUEILLIS
PAR MIREILLE WEINBERG**

MIF PER RETRAITE

Dernière ligne droite
pour réduire
vos impôts 2022 !

épargne & prévoyance

mif



Jurys composés de journalistes
et/ou de professionnels

Tout investissement en unités de compte est
soumis aux fluctuations des marchés financiers
à la hausse comme à la baisse et comporte un
risque de perte en capital.

N'attendez-plus et découvrez MIF PER Retraite

Renseignez-vous sur mifassur.com ou au **09 70 15 77 77**
Appel non surtaxé

(1) Prime de 60 € versée pour toute 1^{ère} adhésion à un contrat « MIF PER Retraite » effectuée aux conditions ci-après entre le 16/03/2022 et le 15/12/2022, sous réserve d'un versement initial de 1 000 € minimum et de la mise en place d'un versement programmé mensuel d'un montant minimum de 50 € et de fournir l'ensemble des pièces justificatives requises pour la validation du contrat. La prime sera affectée sur le contrat selon la répartition de l'épargne constituée. Le versement de la prime sur le contrat est définitivement acquis passé la 1^{ère} année de contrat. Une seule prime par sociétaire. Offre non cumulable. Communication publicitaire sans valeur contractuelle.

MIF PER RETRAITE est un contrat groupe d'assurance vie multisupport d'épargne-retraite souscrit par l'ADERM (Association pour le Développement de l'Épargne Retraite Mutualiste), assuré et distribué par la MIF.

MIF : LA MUTUELLE D'IVRY (la Fraternelle)

Siège social : 23 rue Yves Toudic - 75481 PARIS CEDEX 10 / Tél. 0 970 15 77 77 / www.mifassur.com
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - Identifiée sous le numéro SIREN 310 259 221
Contrôlée par l'ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09

Crédit photo : Shooting Garnier Studio / Document publicitaire sans valeur contractuelle

MUTUALITÉ
MEMBRE DE LA FRANÇAISE

MEMBRE ASSURÉ

Les performances financières de 20 plans d'épargne retraite

Performances nettes 2021 des trois profils (1) et du fonds en euros – Frais de gestion

NOM DU PER <i>Nom du distributeur</i>	PRUDENT	ÉQUILIBRÉ	DYNAMIQUE	MOYENNE	FONDS €	+SUR FONDS € +SUR UC(2)	COMMENTAIRES
PER MATLA <i>Boursorama</i>	12,08 %	11,45 %	14,45 %	12,66 %	1,35 %	0,5 % (0,5 %)	Le PER le moins cher en frais du marché et avec de belles performances 2021.
PER Individuel SMAvie <i>SMAvie</i>	4,96 %	11,96 %	19,97 %	12,3 %	1,3 %	0,84 % (0,84 %)	Belles performances 2021 des profils, mais essentiellement les fonds du groupe (pas d'architecture ouverte).
HSBC Stratégie Retraite <i>HSBC Continental Europe</i>	6,5 %	12 %	18 %	12,17 %	1,45 %	0,96 % (0,96 %)	Un PER premium accessible à partir de 5000 euros. Belles performances 2021 des profils.
PER Assurance Perspective <i>Crédit agricole</i>	7,1 %	11,6 %	15,9 %	11,53 %	1,7 %	0,75 % (0,9 %)	163 supports en gestion libre et une gestion pilotée déléguée à Amundi.
LCL Retraite PER <i>LCL</i>	6,8 %	11,4 %	15,9 %	11,37 %	1,7 %	0,75 % (0,9 %)	89 supports en gestion libre et une gestion pilotée déléguée à Amundi.
PER Objectif Retraite <i>Epargnissimo</i>	8,17 %	14,5 %	9,83 %	10,83 %	1,1 %	0,85 % (0,6 %)	Bien doté en supports immobiliers (15 SCPI, 8 OPCV, 7 sociétés civiles) et en produits structurés ou obligataires datés.
Suravenir PER <i>Meilleurtaux Placement</i>	10,18 %	9,98 %	11,84 %	10,67 %	1,5 %	0,8 % (0,6 %)	Bien classé en termes de frais et très riche en supports immobiliers et produits structurés.
AMPLI-PER Liberté <i>Ampli Services</i>	5,69 %	9,26 %	16,47 %	10,47 %	2,1 %	(3) (0,4 %)	Contrat très accessible avec un montant minimum de versement de 150 euros.
Meilleurtaux PER <i>Meilleurtaux Placement</i>	6,15 %	8,95 %	12,98 %	9,36 %	0,86 %	0,85 % (0,6 %)	Belle gamme de supports : 28 supports immobiliers, 3 de Private Equity, produits structurés, etc.
Intencial Liberalys <i>Retraite Intencial Patrimoine</i>	6,5 %	8,2 %	13,2 %	9,3 %	0,7 %	1 % (2,7 %)	Propose des produits structurés ou des fonds obligataires datés.
PER la retraite <i>Generali Vie</i>	3,33 %	7,37 %	14,42 %	8,37 %	1,2 %	0,7 % (0,96 %)	Le plus accessible, avec un versement minimum de 50 euros.
PER Placement-direct <i>Placement-direct.fr</i>	5,38 %	8,03 %	10,75 %	8,05 %	1 %	0,6 % (0,6 %)	Plus de 1000 supports proposés, dont 21 fonds immobiliers.
Le Conservateur Epargne <i>Retraite Agents généraux</i>	1,26 %	7,63 %	13,61 %	7,5 %	1,1 %	0,96 % (0,96 %)	Accessible dès 100 euros et plusieurs produits structurés disponibles.
Concordance PERin <i>Gresham Banque privée</i>	5,4 %	6,5 %	9,8 %	7,23 %	1,04 %	1 % (1 %)	Propose des produits structurés ou des fonds obligataires datés.
Meilleurtaux liberté <i>Meilleurtaux Placement</i>	5,14 %	7,38 %	8,92 %	7,15 %	1,65 %	2 % (0,5 %)	Plus de 700 supports : 21 fonds immobiliers, 6 de Private Equity, produits structurés, etc.
Excellie Retraite <i>La Mondiale Partenaire</i>	1,53 %	7,32 %	10,13 %	6,33 %	NC	1 % (1 %)	Belle variété de supports, avec 7 supports de Private Equity et une belle offre de fonds immobiliers.
ASAC-FAPES PER <i>ASAC-FAPES</i>	4,07 %	6,38 %	7,86 %	6,1 %	1,65 %	2 % (0,5 %)	La plus grande variété de fonds immobiliers (11 OPCV, 19 SCPI, 8 SCI) et de Private Equity (7 supports).
Version Absolue Retraite <i>UAF Life Patrimoine</i>	3,65 %	5,91 %	7,36 %	5,64 %	1,35 %	2,3 % (1 %)	Le plus cher de la sélection en frais de gestion et une performance décevante sur le profil dynamique.
PER Generali Patrimoine <i>Generali Vie</i>	-3 %	5 %	14 %	5,33 %	1,2 %	0,9 % (1 %)	L'un des plus diversifiés, avec des supports immobilier, de Private Equity et beaucoup de produits structurés.
PER Responsable et Solidaire <i>MAIF</i>	3,24 %	4,89 %	7,39 %	5,17 %	1,3 %	0,6 % (0,6 %)	Accessible dès 150 euros et parmi les moins chers en frais.

(1) Pour chaque profil, le départ à la retraite a été choisi dans dix ans, soit des fonds profilés à horizon 2032. (2) UC = unités de comptes ou supports financiers.

(3) Frais de gestion sur le fonds en euros du contrat Ampli-PER Liberté sont de 0,5 % de l'encours + 10 % de la performance financière.

Sources : Quantalys et L'Express

Préparer la retraite, à mon âge ?

Plan Épargne Retraite

Il n'est jamais trop tôt pour se lancer avec le PER d'AXA. Nos 8300 Conseillers et Agents vous accompagnent pour préparer votre retraite.



AXA, n° 1 de l'Épargne Retraite.⁽¹⁾ Contactez un Conseiller ou Agent AXA et rendez-vous sur [AXA.fr/retraite](https://www.axa.fr/retraite)

Les investissements sur les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital en cas de baisse des marchés financiers.

(1) En France, rapport France Assureurs 2022 sur la base des cotisations d'assurance perçues en 2021.

AXA France vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre • AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245. Entreprises régies par le code des assurances - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex.



Long terme

Sélectionner le bon PER, tout un art !

Le plan d'épargne retraite est un produit que vous allez conserver longtemps. Voici les points à vérifier avant de signer.

Créé il y a tout juste trois ans par la loi Pacte, le plan d'épargne retraite (PER) rencontre son public : 6,2 millions de Français sont équipés, soit le double de l'objectif que s'était fixé le gouvernement lors du lancement. L'avantage fiscal conséquent – avec la déduction du montant des versements du revenu imposable –, la possibilité de sortir en capital et le déblocage anticipé pour l'achat de la résidence principale ont convaincu de nombreux épargnants. « Le PER individuel est un outil redoutable pour abaisser la pression fiscale, mais il ne faut pas le regarder uniquement sous ce prisme, car l'argent est immobilisé et placé pour une durée pouvant aller jusqu'à vingt-cinq ou trente ans », met en avant Malcolm Vincent, directeur général du cabinet de conseil en gestion de patrimoine Astoria Finance. Il faut donc faire les bons choix.

Pour commencer, il s'agit d'étudier scrupuleusement l'univers d'investissement proposé et notamment la qualité du fonds garanti en euros, si ce critère compte à vos yeux. Mais il ne faut pas s'arrêter là, car avec un horizon de placement long, il est crucial de bien diversifier ses avoirs.

L'offre de supports financiers, encore appelés unités de compte, est primordiale. Ces produits, non garantis, permettent en effet d'aller chercher de la performance sur les marchés boursiers, immobiliers, non cotés...

Les frais de gestion, qui vont jusqu'à 1 % par an, peuvent laminer les performances

Il est difficile de jauger de la qualité de la gamme de fonds offerte au sein d'un PER. Si vous n'êtes pas un expert, focalisez-vous sur sa diversité. « Sur plusieurs décennies, les besoins vont évoluer, donc il faut de la variété dans les supports pour y répondre, assure Hugo Bompard, fondateur du comparateur en ligne Finance Héros. Au début, on va rechercher l'appréciation du capital avec des produits actions puis, à l'approche de la retraite, on va

privilégier plus de sécurité et le rendement avec, par exemple, des supports immobiliers. » Selon vos convictions, validez aussi la présence de fonds d'investissement responsable.

Pour obtenir une palette large, il est tentant de se tourner vers des contrats comprenant plusieurs centaines d'unités de compte. On en trouve dans les contrats vendus sur Internet ou chez les conseillers en gestion de patrimoine. Mais cela ne convient pas à tout le monde car il faut ensuite faire le tri ! « Il n'est pas nécessaire de proposer 300 fonds pour avoir tout l'univers d'investissement, estime Sébastien Hubert, ingénieur patrimonial à Maif Solutions financières. Nous privilégions une sélection resserrée de 14 unités de compte pour éviter aux clients de se perdre dans les méandres des supports financiers. » Pour finir le tour d'horizon de l'offre, soyez attentifs aux modes de gestion proposés et à leur mise en œuvre. Tous les contrats proposent une gestion pilotée à horizon retraite par défaut. Quand vous choisissez une gestion de ce type, c'est l'assureur qui se charge de placer vos avoirs selon le profil de risque choisi (prudent, équilibré ou dynamique) et la durée qui reste à courir jusqu'à votre retraite. Il est important de connaître les fonds utilisés dans ce mode de gestion.

Une fois l'offre détaillée, scrutez les frais du contrat. A commencer par les frais de gestion, prélevés annuellement sur l'encours du contrat. « Sur un temps long, c'est ce qui compte le plus, estime Sébastien Hubert. Chez nous, c'est 0,6 % par an, mais cela peut aller jusqu'à 1 % chez d'autres acteurs. La différence peut paraître anodine, mais sur trente ans de détention, elle lamine les performances. » Pour avoir un tarif raisonnable, ciblez des frais de gestion compris entre 0,5 et 0,8 % maximum. « Il faut toutefois garder à l'esprit que dans la structure de frais du PER, les frais les plus importants sont ceux des supports financiers », prévient Hugo Bompard. En plus des frais du contrat, vous paierez en effet des frais au sein des unités de compte, prélevés par les gestionnaires de ces fonds pour rémunérer leur travail. C'est relativement invisible car ces commissions sont prélevées en amont, la

Jusqu'ou
peut-on aller



lorsque l'on est
bien accompagné ?

Organiser votre patrimoine,
préparer une transmission,
investir sur les marchés.

Vos aspirations n'appartiennent
qu'à vous. Nos conseillers
et nos experts vous accompagnent
pour définir une stratégie financière
qui corresponde à vos objectifs
et surtout, qui vous corresponde.

**Prenez rendez-vous avec
un conseiller sur [hsbc.fr](https://www.hsbc.fr)**



► valeur des fonds étant toujours indiquée nette de ces frais. Bonne nouvelle toutefois, depuis cet été les assureurs doivent vous communiquer, pour chaque unité de compte référencée, le détail des frais courants prélevés l'année passée.

Pour abaisser la note, il est possible de se tourner vers des ETF (*exchange traded funds*), des fonds indiciels cotés qui reproduisent la performance d'un indice de marché (comme le CAC 40 ou le S&P 500) à la hausse comme à la baisse. Le gérant n'a rien d'autre à faire que de composer son ETF exactement comme l'indice boursier qu'il a choisi (par exemple, si c'est un ETF CAC 40, il y aura les 40 plus grandes capitalisations boursières dans son ETF, qui reflète non pas ses convictions, mais simplement l'indice). De plus en plus fréquents dans les PER, ils sont beaucoup moins onéreux que les fonds pilotés activement par un gérant qui, lui, va sélectionner avec conviction certaines valeurs plutôt que d'autres.

Examinez aussi les frais d'entrée. Ils s'étagent de 0 à 5 %, le maximum légal, et sont à la main du conseiller, qui peut vous faire une ristourne. Ainsi pour 100 euros versés sur le contrat, seuls 95 euros seront investis avec des frais au plafond. L'absence de frais d'entrée est devenue monnaie courante sur Internet et se répand dans l'industrie. « Mais on observe encore des frais à 3 ou 4 % sur des versements programmés chez certains distributeurs », constate Malcolm Vincent. Certains contrats prévoient même le maximum légal, comme le FAR PER d'Agipi ou encore Abeille retraite plurielle d'Abeille Assurance!

Au-delà de ces deux caractéristiques, quelques points complémentaires entrent en ligne de compte. Tout d'abord, pensez à la sortie du PER. Une fois à la retraite, vous aurez le choix entre récupérer votre capital sous la forme d'un capital (en une ou plusieurs fois) et/ou d'une rente. La flexibilité et les options proposées varient d'un contrat à l'autre. « L'année avant son départ, il faut prendre le temps de vérifier ces points en fonction de ses besoins, recommande Jean-Olivier Ousset, fondateur du Centre du patrimoine, un cabinet de conseil en gestion patrimoine. Si le

MAL AIMÉE

La rente, ça se tente !

Mal considérée, la rente viagère peut apporter une sécurité bienvenue.

Abandonner son capital en échange du versement d'un revenu régulier, à vie. Le concept de la rente viagère est connu, mais généralement peu apprécié : difficile de savoir au préalable si l'opération sera gagnante. Dans certains cas, elle peut néanmoins être utile. « Les personnes sous-estiment souvent leur espérance de vie, prévient Odile Ezerzer, directrice de Macif Finance épargne et directrice générale de Mutavie. Elles imaginent rarement vivre jusqu'à 100 ans, avec parfois trois à quatre années de dépendance qui sont coûteuses. » « Lors de la perte d'autonomie, il existe peu d'aides », confirme Numa Jequier, président de Nalo.

Le choix du mode de sortie de votre PER dépendra donc des ressources disponibles par ailleurs et de la taille du patrimoine. Les femmes divorcées ou veuves, avec une carrière hachée, se retrouvent souvent avec de maigres retraites et peuvent avoir besoin d'un complément de revenu garanti. En pratique, « l'assureur convertit le capital disponible sur le contrat en fonction d'une table de mortalité générique et d'un taux d'intérêt, en revenus payés régulièrement, tous les mois ou trimestres, qu'on appelle arrérages », détaille Odile Ezerzer. Il faut posséder une épargne minimale pour que ces revenus apportent un

vrai plus dans le budget. Pour un épargnant né en 1965 et arrivant à la retraite (à 65 ans), un capital de 100 000 euros permettra ainsi de toucher 278 euros de rente chaque mois net de frais (mais brut d'impôt et de prélèvements sociaux). Ensuite, il existe de nombreuses options permettant de personnaliser cette rente. Ainsi, il est possible de faire bénéficier un proche de sa rente à son décès, on parle de réversion. Cette dernière est modulable, de 60 à 100 % de la rente. Autre faculté : opter pour des annuités garanties. L'assureur s'engage alors à verser la rente pendant un certain nombre d'années au minimum (dix ou quinze généralement). En cas de décès pendant cette période, les bénéficiaires de votre choix en profiteront (dans l'exemple précédent, une réversion à 100 % fait passer la rente de 278 à 237 euros par mois).

Enfin, certains contrats proposent d'autres options comme celle de moduler le montant de la rente dans le temps afin d'obtenir un montant plus élevé ou au contraire moins important au début de la retraite. Pensez que votre PER permet ces différentes combinaisons et soyez attentifs aux frais. En particuliers, les frais sur arrérages qui peuvent monter jusqu'à 3 %. **A. F.**

contrat n'est pas satisfaisant, il sera possible de le transférer sur un autre PER, cette faculté n'entraînant aucun frais après cinq ans de détention. »

Dernier point : la digitalisation du contrat. Toutes les compagnies n'en sont pas au même stade et n'offrent pas les mêmes possibilités. « En 2022, il est indispensable d'avoir un parcours de

souscription 100 % dématérialisé et de pouvoir mettre en place un prélèvement au lieu de faire un chèque », estime Malcolm Vincent. Ne vous limitez pas à la souscription et validez aussi les opérations qui peuvent être réalisées en ligne pendant la durée de vie du contrat : arbitrages, rachats ou encore versements complémentaires. ✱ **AURÉLIE FARDEAU**



Une belle retraite, c'est aussi de nouveaux horizons

En ouvrant dès aujourd'hui votre Plan d'Épargne Retraite avec Allianz, vous préparez votre retraite avec un partenaire de confiance.

Première marque mondiale d'assurance*, Allianz vous accompagne dans la préparation de votre retraite pour vous permettre de la vivre pleinement.

Prenez rendez-vous dès maintenant avec votre conseiller Allianz pour réaliser un bilan retraite. [Allianz.fr/retraite/](https://allianz.fr/retraite/)

Prêts pour demain

Plan d'Épargne Retraite : contrat d'assurance de groupe multisupport ayant pour objet la couverture d'engagement de retraite supplémentaire.

* Classement Interbrand 2021 : <https://interbrand.com/best-global-brands/>

Allianz Vie - Entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 643 054 425 € - 340 234 962 R.C.S. Nanterre. Siège social : 1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex. **Allianz Retraite** - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - S.A. au capital de 101 252 544,51 € - 824 599 211 R.C.S. Nanterre. Siège social : 1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - Document à caractère publicitaire.

Gestion financière

A chaque profil son mode de pilotage

Gestion libre, à horizon, sous mandat... Le plan d'épargne retraite offre un vaste choix de solutions pour investir à long terme.

En remplaçant tous les anciens dispositifs d'épargne retraite, le plan d'épargne retraite (PER) simplifie la préparation de la retraite. Mais la simplicité n'est qu'apparente, car le PER offre de multiples possibilités, notamment sur le plan financier. Tous les contrats proposent par défaut (c'est réglementaire) une gestion pilotée à horizon retraite, d'autres proposent une gestion déléguée. Mais l'épargnant peut aussi opter pour la gestion libre et piloter lui-même ses investissements. Chacun de ces modes de gestion présente des atouts, mais ils ne répondent pas aux mêmes besoins. Nos explications pour trouver chaussure à votre pied.

1/ La gestion pilotée à horizon : pour les amateurs de simplicité

En l'absence de choix contraire, l'épargne placée sur un PER est affectée à la gestion pilotée à horizon retraite. Ainsi le veut la réglementation, pour vous encourager à prendre un peu plus de risque, eu égard à la longue durée de votre placement. Le principe est le suivant : l'assureur gère vos avoirs en fonction du temps restant jusqu'à votre départ à la retraite, l'argent étant d'abord placé sur des fonds risqués, puis de moins en moins. La répartition entre

les actifs à risques et ceux plus sécurisés, comme le fonds garanti en euros, est encadrée par un arrêté : les assureurs ont l'obligation de respecter un minimum de placements « à faible risque », dont la proportion dépend de votre profil de risque et du temps restant à courir jusqu'à la retraite (voir encadré). Plus la retraite approche, plus la proportion d'actifs sécurisés augmente. Objectif : éviter un krach boursier ou un creux de marché au moment où vous récupérez votre épargne. Un point de vigilance s'impose car la sécu-

Requérant temps et compétence, la gestion libre convient aux épargnants experts

risation de votre épargne peut s'effectuer sur le fonds en euros ou sur tout autre support doté d'un niveau de risque faible, comme une sicav monétaire ou un fonds obligataire. Privilégiez le premier, qui offre une garantie en capital. Cette gestion a l'avantage de vous décharger de toute



GETTY IMAGES/ISTOCK

tâche de gestion et vous garantit une approche adaptée à la retraite.

« C'est pertinent pour les épargnants dont le PER représente la plus grande part de leurs économies et qui veulent débloquer leur argent dès la retraite », juge Malcolm Vincent, directeur général du cabinet Astoria Finance. En revanche, si vous n'avez pas besoin de cette épargne à la retraite et que vous voulez continuer à la faire fructifier, vous vous retrouverez avec des capitaux placés sur des supports peu rémunérateurs sans raison. Autre critique : cette gestion reste relativement rigide. « Il s'agit d'une gestion systématique, prévient Jean-Olivier Ousset, fondateur du Centre du patrimoine, un cabinet de conseil en gestion patrimoine. L'assureur sécurise le contrat de manière automatique, à date fixe, sans tenir compte de l'environnement économique. »

Gestion pilotée à horizon : la part minimale réglementaire de placements à faible risque

Durée restante avant le départ en retraite de l'épargnant

Profil	Plus de dix ans	Dix à cinq ans	Cinq à deux ans	Moins de deux ans
Prudent	30 %	60 %	80 %	90 %
Équilibré	Pas de minimum exigé	20 %	50 %	70 %
Dynamique	Pas de minimum exigé	Pas de minimum exigé	30 %	50 %

Pour un épargnant ayant choisi le profil équilibré, situé à dix ans de son départ en retraite, la gestion profilée à horizon retraite doit comporter au moins 20 % d'actifs peu risqués (fonds en euros, sicav monétaire...). Arrivé à cinq ans de la retraite, cette part montera à 50 % de son épargne.

SOURCE : L'EXPRESS

L'EXPRESS

2/ La gestion déléguée : pour accéder à de la gestion privée

Pour aller un cran au-delà de la gestion à horizon, certains contrats proposent une gestion déléguée ou gestion sous mandat. Cette fois, l'épargne est confiée à une société de gestion qui assure le suivi des investissements dans le temps. Ici, aucune contrainte : l'assureur peut faire appel au gestionnaire de son choix et la prise de risque n'est pas encadrée par les textes. La plupart du temps, ce mode de gestion n'est pas pensé dans une optique de ►

Le Livret ZESTO
par Renault Bank
fête ses

10
ANS

Pour les 10 ans du Livret Zesto par Renault Bank, épargnez pour vivre vos projets en toute liberté

Depuis 10 ans, le Livret Zesto par Renault Bank accompagne toutes les générations d'épargnants en leur garantissant simplicité, sécurité et transparence dans l'utilisation des fonds collectés.

Si vous aspirez à voyager, acheter un bien, ou financer un projet de vie... profitez de notre offre de bienvenue spéciale 10 ans.

Avec Renault Bank, votre épargne c'est quand vous voulez, où vous voulez, comme vous voulez : disponibilité immédiate de votre argent, gestion 100% en ligne et placements sans frais jusqu'à 10 millions d'euros.

**Livret d'épargne Zesto par Renault Bank
ma liberté, ma priorité**

Souscrivez sur www.renaultbank.fr

Offre de bienvenue*

Valable du 1^{er} octobre au 30 novembre 2022

3,5%
LES 3 PREMIERS
MOIS**

****Taux nominal annuel brut
jusqu'à 75 000 €,
puis taux actuellement
en vigueur de 1%.**

*Offre de bienvenue du 1^{er} octobre au 30 novembre 2022, pour toute ouverture d'un Livret Zesto par Renault Bank, avec un dossier complet déposé avant le 30 novembre 2022. Le taux nominal annuel brut promotionnel de 3,5 % sera appliqué pendant 3 mois à compter de la date d'ouverture du Livret, sur le montant du dépôt initial (50 euros minimum) et des versements complémentaires éventuels (75 000 euros maximum cumulés), et sera ramené au taux actuellement en vigueur de 1 %, susceptible de variations, au-delà de ces 3 mois, ou d'un encours du Livret supérieur à 75 000 euros. Renault Bank se réserve le droit de ramener à 1 % le taux nominal annuel brut promotionnel de 3,5% sur les versements éligibles, si l'existence du Livret n'est pas maintenue jusqu'au 31 mai 2023 inclus. Les intérêts générés sont soumis aux prélèvements sociaux et fiscaux. Offre non cumulable. Voir aussi les Conditions Générales du Livret Zesto par Renault Bank, et la Convention des Comptes Renault Bank sur le site www.renaultbank.fr.

Renault Bank est une marque commerciale déposée par RCI Banque S.A.
RCI Banque S.A. (Groupe RENAULT) est un établissement de crédit et intermédiaire d'assurances, au capital de 100 000 000 euros. Siège social : 15 rue d'Uzès - 75002 Paris, RCS de Paris n° 306 523 358.

Renault Bank

► sécurisation des capitaux. Plusieurs profils de risque sont proposés (prudent, équilibré et dynamique a minima), sans désensibilisation au risque au fil du temps, comme dans la gestion à horizon. Le gérant va adopter une gestion plus active et, en fonction du contexte de marché, il pourra réaliser des arbitrages d'un fonds à l'autre et aussi faire évoluer ces derniers dans le temps. Principal inconvénient de ce mode de gestion : son coût. Il faut prévoir des frais de gestion additionnels, très variables d'un PER à l'autre. Par exemple, à l'Afer, les frais de gestion totaux (frais annuels + frais de mandat) se montent à 1,5 % (applicable sur la partie en unités de compte uniquement), même chose pour le PER Generali Patrimoine. Les contrats Internet sont bien plus attractifs. Ainsi le contrat Suravenir PER distribué par de nombreux courtiers en ligne, est facturé au total à 0,9 %, quand il est doté d'une gestion sous mandat.

3/ La gestion libre : pour les investisseurs autonomes

Bien sûr, il est possible de gérer son PER soi-même. « Attention, la gestion libre est à réserver aux épargnants experts », alerte Edouard Michot, président du courtier Assurancevie.com. En effet, il faut avoir le temps, les compétences et l'envie de se plonger dans le détail des unités de compte. Mais ce mode de gestion est le seul qui vous permet d'obtenir du sur-mesure et aussi d'accéder à de l'immobilier ou du non coté, rarement présents dans les gestions profilées ou sous mandat ! Il convient donc particulièrement aux épargnants qui se sont forgé des convictions sur les marchés. Mieux vaut cependant se faire accompagner.

« La gestion libre convient aussi aux clients qui veulent personnaliser leur allocation, avec leur conseiller », estime Sébastien Hubert, ingénieur patrimonial à Maif Solutions Financières. Autre possibilité : utiliser des outils d'aide à la décision (des simulateurs par exemple) ou suivre une gestion conseillée. Dans ce cas, on vous recommande un portefeuille correctement diversifié et vous recevrez régulièrement des recommandations d'arbitrage. A vous de les suivre, ou pas. * A. F.

PLAN BANCAIRE

Explorer les différentes formes du PER

Sous forme de compte titres, il combine frais bas et supports variés.

Si l'essentiel du marché des plans d'épargne retraite (PER) individuels a pris la forme d'une assurance, quelques rares contrats ont opté pour celle du compte titres. On parle alors de PER bancaires. L'offre est encore réduite puisque seuls trois contrats existent à ce jour : au Crédit agricole, chez Yomoni et, dernièrement, chez Hilbert Investment Solutions, une société qui conçoit des solutions d'investissement. Inter Invest prépare également un lancement dans les prochaines semaines.

Le compte titre présente un intérêt majeur : son faible coût. En effet, nul besoin de rémunérer l'assureur pour son travail. Le compte titre présente une grille tarifaire bien plus modeste (comptez 0,3 % de frais de tenue de compte par an pour les PER existants, versus de 0,5 % à 1 % de frais de gestion dans l'assurance-vie). Quant au frais internes de chaque support financier choisi (fonds, produits immobiliers, etc.), prélevés en plus, ils sont identiques, quelle que soit la forme du PER.

Deuxième avantage : on peut loger tout ce qu'on veut ou presque sur un compte titres ! « Nous avons développé le PER en compte titres pour avoir les frais les plus bas du marché et la liberté d'y loger les meilleurs supports, sans passer par les fourches caudines des assureurs », relate Charlotte Thameur, directrice conseil chez Yomoni. Il est ainsi possible d'y loger des fonds indiciels cotés (ETF) très peu onéreux ou encore des actions en direct, beaucoup plus facilement que dans un produit

assurantiel. En revanche, en l'absence d'assureur, les PER bancaires ne peuvent pas proposer de fonds en euros. Ils sont donc adaptés aux épargnants avec une approche dynamique de leur épargne retraite et qui sont prêts à sécuriser leurs avoirs sur des produits non garantis, comme les fonds monétaires ou obligataires.

Attention cependant à la fiscalité en cas de décès qui diffère d'un produit à l'autre. Pour le compte titres, l'épargne intègre l'actif successoral du défunt et est taxée aux droits de successions selon le degré de parenté des héritiers, sans aucun avantage particulier. Pour les PER assurantiels en revanche, le traitement successoral ressemble à celui de l'assurance-vie, sans être tout à fait le même. Lorsque le titulaire du contrat décède avant 70 ans, les bénéficiaires ont droit à une exonération de 152 500 euros chacun sur les sommes reçues (taxation du capital à 20 % ou 31,25 % au-delà, intérêts exonérés). Cet avantage est valable pour l'ensemble des contrats concernés, assurance-vie et PER confondus. Après 70 ans, le régime est moins favorable puisque l'abattement n'est plus que de 30 500 euros tous bénéficiaires confondus et le capital ainsi que les intérêts sont soumis aux droits de succession classiques. Conclusion ? Si le bénéficiaire de votre PER est votre conjoint, qu'importe la forme du PER, puisque celui-ci est, dans tous les cas et quel que soit le placement concerné, exonéré de droits de succession. Mais, pour tout autre bénéficiaire, le régime assurantiel est plus avantageux. A. F.

**ON NE VOUS PARLE
QUE D'INFLATION.
C'EST LE MOMENT
DE PARLER DE
VOTRE ÉPARGNE.**

**VOUS CONNAISSEZ
CORUM L'ÉPARGNE ?**

CORUM
L'ÉPARGNE

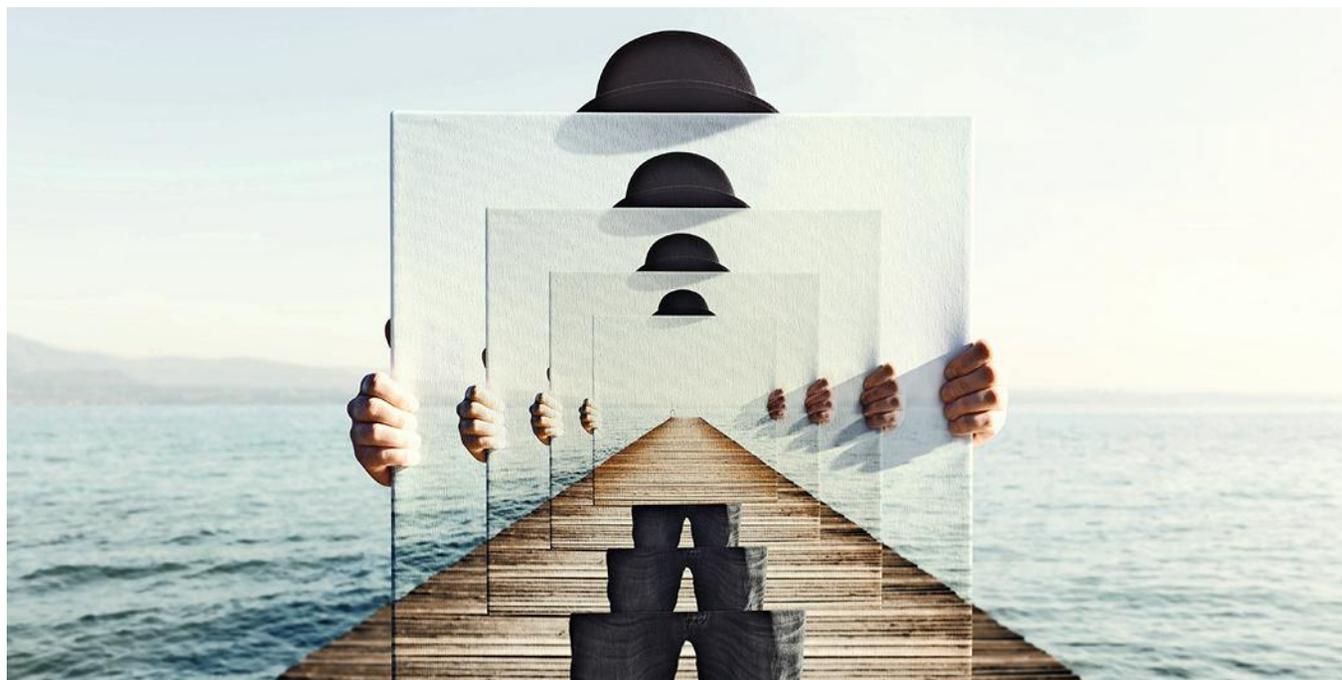
CORUM L'Épargne, les spécialistes de l'épargne
qui vous accompagnent au quotidien
pour construire vos projets d'avenir.

CORUM L'Épargne, SAS au capital social de 101 304 09 €, RCS Paris n° 851 245 183, siège social situé 1 rue Euler 75008 Paris, inscrite auprès de l'ORIAS sous le numéro 20002932 (www.orias.fr) en ses qualités de conseiller en investissements financiers, membre de la CNCIF, chambre agréée par l'AMF, de mandataire en opérations de banque et services de paiement, de mandataire d'intermédiaire d'assurance et d'agent général d'assurance sous le contrôle de l'ACPR, 4, place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 9.

**Découvrez
CORUM L'Épargne**



RETROUVEZ-NOUS SUR **CORUM.FR** - CONTACTEZ VOTRE INTERLOCUTEUR DÉDIÉ AU **01 70 83 55 69**



GETTY IMAGES/ISTOCK

Ce que l'on met dans son PER

Trois placements sur le long terme

Investir dans l'optique de la retraite, c'est avoir du temps devant soi. Voici comment le mettre à profit pour obtenir les meilleures performances.

Investir pour sa retraite suppose un horizon de placement long terme, allant parfois jusqu'à plusieurs décennies. Avec autant de temps devant soi, il faut aller chercher de la performance sur des supports à risques, au moins pour une partie de son épargne. Si les plans d'épargne retraite regorgent de fonds actions, il est parfois possible d'accéder à d'autres types de supports, aux caractéristiques attractives. Voici trois produits à envisager.

1/ Les fonds retraite à échéance

Si vous n'êtes pas convaincus par la gestion pilotée à horizon retraite de votre contrat mais que l'idée d'avoir une exposition au risque dégressive dans le temps vous séduit, étudiez la liste d'unités de compte de votre PER. Vous y trouverez peut-être une gamme de fonds à horizon retraite accessible en gestion libre. Ils sont faciles à identifier car leur nom comporte leur date d'échéance, tels qu'Allianz Multi

Horizon 2030-2032, HSBC Horizon 2025-2027 ou encore, Lazard Horizon 2037-2039... Il faut choisir le produit de la gamme avec l'horizon correspondant à la date à laquelle vous souhaitez récupérer vos capitaux. Le gérant pilote le fonds en fonction de cette date : il investit sur des supports risqués et rémunérateurs en début de vie

Le non coté est très approprié pour investir en bénéficiant d'une prime d'illiquidité

du fonds, puis il se désensibilise progressivement sur des placements plus sécuritaires. A la différence de la gestion par défaut du PER qui est très mécanique, ces fonds sont gérés de manière plus flexible

par un professionnel des marchés. De ce fait, ils sont davantage diversifiés et leur approche est aussi plus tactique. Ainsi, lorsque les marchés sont chahutés, les gérants de ces fonds peuvent vendre ou acheter des titres pour sécuriser le portefeuille ou profiter d'opportunités d'investissement. Ces produits sont à utiliser en cœur de portefeuille mais ils peuvent être combinés avec d'autres fonds (thématiques, immobiliers...) pour personnaliser son allocation.

2/ Le private equity

C'est une petite révolution ! Les fonds de private equity, permettant d'investir dans des entreprises non cotées, intègrent progressivement les PER. Cette enveloppe de long terme leur est particulièrement adaptée puisque ces fonds nécessitent pour la plupart un horizon de placement d'au moins dix ans. « Le non coté est un outil très approprié pour se projeter dans le long terme et investir en bénéficiant d'une prime d'illiquidité », souligne Marc Romano, directeur du private equity à impact chez Mirova. Cette prime correspond au supplément de performance attendu par rapport aux marchés actions, lié au fait que ces investissements ne peuvent pas être vendus du jour au ►



GARANCE

Préparez demain dès aujourd'hui,
avec **GARANCE Sérénité.**

3 avantages majeurs pour préparer votre retraite⁽¹⁾:

- **Fiscalité avantageuse**
- **Sécurité** du contrat en points
- **Performance**, avec un rendement de 2,5% en 2021 du contrat GARANCE Sérénité (Net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Les performances passées ne préjugent pas de celles à venir).



(2)



(3)

(1) Dans les conditions et limites prévues au contrat retraite GARANCE Sérénité.

(2) Décernés par un jury d'experts, les Oscars récompensent, sous le contrôle d'un actuaire-conseil, les meilleurs contrats d'assurance-vie, de retraite et de prévoyance dans 24 catégories.

(3) 1ère édition de ce Prix initié par la rédaction de Challenges avec le site retraite.com

GARANCE Sérénité est un PER (Plan d'Épargne Retraite), contrat de retraite en points conforme aux dispositions de la « Loi PACTE » et permettant de se constituer une retraite supplémentaire.

Document non contractuel à caractère publicitaire.



@GaranceMutuelle
www.garance-mutuelle.fr

01 70 37 73 40

► lendemain. La performance a été au rendez-vous ces dernières années. Selon France Invest, ces fonds ont rapporté à leurs détenteurs 12,2 % nets de frais par an, en moyenne, entre 2007 et 2021. Si le potentiel est alléchant, il va de pair avec un certain niveau de risque. Les entreprises financées peuvent faire faillite et cela affectera les performances du fonds. De plus, il est plus compliqué de récupérer sa mise qu'avec un fonds coté. C'est pourquoi le private equity doit être considéré comme un placement de diversification. « L'investissement en private equity ne doit pas dépasser 10 à 20 % de son patrimoine financier », indique Charlotte Thameur, directrice conseil chez Yomoni.

Quant au sujet de la liquidité, il doit être bien appréhendé avant d'investir. Par nature, ces fonds sont bloqués pendant de nombreuses années. Mais certains gestionnaires ont aménagé leurs produits pour permettre aux épargnants de sortir de manière anticipée en cas de besoin. C'est par exemple le cas du fonds Isatis Capital Vie & Retraite. « Nous investissons 60 % du portefeuille dans des entreprises non cotées, le solde est placé en liquidités et en fonds cotés de petites et moyennes capitalisations européennes, précise Eric Boutchnei, membre du directoire d'Isatis Capital. Cela permet aux investisseurs de sortir sans condition tous les quinze jours. » Par ailleurs, certains assureurs s'engagent à racheter vos parts si vous souhaitez sortir prématurément, mais cela peut engendrer des frais. Autant de points à valider avant toute décision. D'autant qu'en cas de sortie prématurée, vous risquez d'engranger des moins-values.

3/ Les ETF actions internationales

Simple et lisibles, les ETF (*exchange traded funds*) séduisent de plus en plus de particuliers. Ces fonds indiciels cotés sont dits passifs : ils visent à reproduire la performance d'un indice de marché et non à faire mieux, contrairement aux fonds de gestion active. Ainsi un ETF répliquant le S&P 500 aura exactement les mêmes variations que l'indice américain, à la hausse comme à la baisse. Leur gestion est donc très simple puisqu'il suffit, la plupart du

temps, d'acheter les actions des entreprises composant l'indice. Autre atout : leurs frais de gestion sont très bas, de l'ordre de 0,3 % par an, contre environ 2 % pour un fonds actions activement géré. Un différentiel qui compte sur vingt ou trente ans !

Certains marchés se prêtent mieux que d'autres à l'investissement en ETF. « Ce support d'investissement a tout son sens dans des marchés efficients comme les grandes valeurs françaises, européennes ou américaines, considère Jean-Olivier Ousset, fondateur du Centre du patrimoine. C'est moins vrai sur les marchés émergents ou sur les petites et moyennes capitalisations. » Au sein de

vos PER, la solution la plus efficace consiste à opter pour un ETF répliquant l'indice des actions internationales, le MSCI World – celui d'Amundi par exemple, enregistre une performance de + 293 % sur dix ans, au 17 octobre 2022. Un ETF MSCI World vous apporte une diversification optimale. A lui seul, cet indice comporte plus de 1500 valeurs réparties dans les marchés financiers de 23 pays développés (Etats-Unis, Europe, Japon...). Attention toutefois, les Etats-Unis pèsent lourd : près des deux tiers du fonds. Panachez-le avec d'autres ETF ou des fonds activement gérés pour une allocation optimale. ✨ A. F.

Top 5 des meilleurs fonds à horizon

Fonds ayant un horizon à dix ans (soit proche de 2032).

Nom du fonds Code ISIN	Depuis le 1 ^{er} janvier	Sur un an	Cumul sur trois ans	Frais de gestion
Allianz Multi Horizon 2030-2032 C FR0010317719	- 19,86 %	- 15,65 %	7,95 %	1,32 %
Allianz Epargne Horizon 2030-2032 C EUR FR0013391885	- 19,86 %	- 15,66 %	7,87 %	1,32 %
Natixis Horizon 2030-2034 R FR0011461276	- 13,8 %	- 10,38 %	4,15 %	1,5 %
FF Fidelity Target™ 2030 Euro A Acc EUR LU0251131362	- 16,39 %	- 14 %	2,35 %	1,5 %
Lazard Horizon 2031-2033 EUR Acc FR0010046417	- 9,4 %	- 8,23 %	1,9 %	0,7 %

1. Performances nettes des frais de gestion du fonds (mais pas de l'éventuel plan d'épargne retraite dans lequel il est logé), et arrêtées au 6 octobre 2022. Calculs en euros.

SOURCE : QUANTALYS

5 fonds de Private Equity disponibles dans des PER

Nom du fonds Société de gestion Code ISIN	Frais de gestion du produit	Performances 2021 ¹	Durée de placement recommandée
Isatis Capital Vie & Retraite Isatis Capital FR0013222353	2,5 %	10,95 %	 huit ans
FCPR Ardian Multi Stratégies Ardian FR0013486446	2,94 %	4,93 %	 dix ans
Nextstage Croissance Nextstage AM FR0013202108	3,84 %	2,81 %	 dix ans
PrimoPacte 2 Eurazeo IM FR0014009U15	2,4 %	NS ²	 dix ans
Iinvest Private Value Europe 3 Iinvest Partners FR0013533619	1,95 %	7,11 %	 huit ans

1. Performances nettes de frais du fonds, hors frais du plan d'épargne retraite.

2. Non significatif, le fonds vient d'être créé.

SOURCE : SOCIÉTÉS ET EURONEXT FUNDS 360



- Qu'est-ce que tu me conseilles ?

- Une solution souple pour préparer ta retraite sans y penser

Plan d'Épargne Retraite Individuel **LFM PER'FORM** reconnu par la presse spécialisée

 **Investir Les Echos** (mars 2021) :
« Rendement du fonds en euros très intéressant garantie plancher incluse. Frais raisonnables. »

 **Capital Votre Argent** (dossier 2022) :
« Ce plan d'épargne est une réussite : un fonds en euros brillant, un niveau de frais modique. »

www.lafrancemutualiste.fr

L'assurance d'un esprit de famille



La France Mutualiste, mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132 - Tour Pacific - 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex.

Coup de pouce

Les bons plans... d'entreprise

Il est parfois plus intéressant de faire vos versements sur votre épargne d'entreprise plutôt que sur votre PER individuel. Explications.



La loi Pacte a voulu harmoniser les différents plans d'épargne retraite (PER). Pour autant, il reste trois catégories distinctes de produits, qui ont chacun leurs avantages. Le PER individuel, que vous achetez vous-même chez votre banquier, assureur ou conseiller de gestion de patrimoine, est bien connu (voir infographie page III). Mais les deux autres, proposés dans le cadre de l'entreprise, mériteraient davantage d'attention.

Les PER d'entreprise sont de deux sortes : le Percol issu de l'épargne salariale (comme le PEE, mais bloqué jusqu'à la retraite) et le Pero, le plan de retraite assurantiel. « Quand un employeur met en place le premier, les salariés doivent ensuite décider de l'alimenter. Le Pero, lui, est alimenté automatiquement tous les mois par le versement obligatoire de l'employeur et celui du salarié, pris sur sa paie », explique Nicolas Schimel, président de Filib, une fintech qui coache les salariés sur leur épargne d'entreprise.

Avant de faire un versement, commencez par vérifier ce que vous détenez au sein de votre entreprise. « Parce qu'il y a un avantage à flécher vos versements volontaires sur le Percol, s'ils sont abondés », poursuit Nicolas Schimel. C'est en effet une spécificité du produit d'épargne salariale : l'employeur peut « abonder »,

ce qui signifie que chaque fois que vous faites un versement, il en fait un complémentaire. « La loi autorise les entreprises à aller jusqu'à 300 % : quand le salarié verse 1 euro, l'employeur peut en mettre jusqu'à 3 », précise Guillaume Meyer, directeur de l'épargne retraite d'entreprise chez Groupama.

Dans un Percol, vous pouvez aussi verser votre participation, votre intéressement, transférer des jours de votre compte épargne temps ou des jours non pris de congé ou de RTT (dix jours au maximum par an), et ils peuvent aussi être abondés. « L'employeur peut abonder tout cela dans le Percol, dans la limite de 16 % du plafond de la Sécu, soit un maximum de 5943 euros nets par an. Attention, l'abondement est annuel et il faut en profiter chaque année, sinon il est perdu », fait valoir Marie-Noëlle Auclair, directrice de l'expertise, chez Eres. En moyenne, ces Percol sont abondés à hauteur de 700 euros par an, selon Guillaume Meyer. Cet argent-là vous est donné sans autre contrepartie que d'alimenter votre plan, il serait idiot de passer à côté.

Le fait de pouvoir loger jusqu'à dix jours de congé par an dans vos plans d'entreprise, Percol comme Pero, est également une aubaine. « Imaginez que vous versiez effectivement ces dix jours

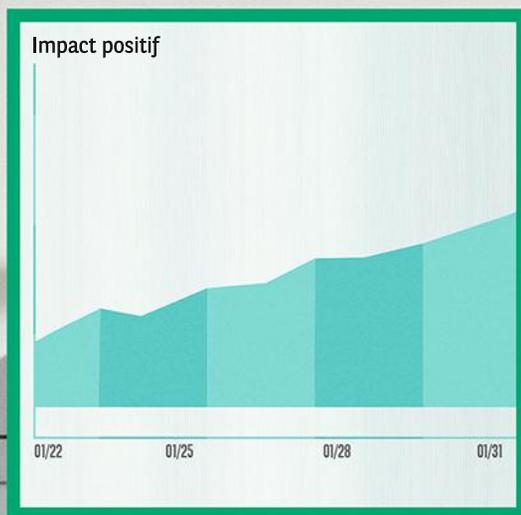
non pris dessus, ce qui correspond à environ 5 % de votre salaire annuel. Au bout de vingt ans, c'est un salaire annuel plein qui aura été économisé pour la retraite, sans que le salarié n'ait eu de cash à déboursier. Qui dit mieux ? » interroge Guillaume Meyer.

Autre avantage des produits d'entreprise, ils sont beaucoup moins chers en frais. « Pour le Percol, tant que le salarié est dans les effectifs, les frais de tenue de compte annuel sont obligatoirement à la charge de l'employeur », précise Marie-Noëlle Auclair. Quant au Pero, ses frais de gestion sont négociés par l'entreprise, « ce qui revient parfois deux fois moins cher que le PER individuel, qui monte jusqu'à 1 % par an, quand les produits collectifs peuvent descendre sous 0,5 % », selon Nicolas Schimel. Tous les frais ne disparaissent pas pour autant. Comme dans l'épargne individuelle, il faudra acquitter les frais des supports financiers qui sont à l'intérieur des contrats. En épargne salariale, quand il s'agit de fonds dédiés à l'entreprise, ils peuvent aussi être négociés à la baisse.

Tout n'est cependant pas toujours plus rose dans les plans d'entreprise. Si vous choisissez la gestion financière profilée par horizon, elle est à peu de chose près identique dans tous les produits. Mais si vous optez pour une gestion libre, dans laquelle vous répartissez vous-même votre épargne sur les différents supports financiers proposés, alors le plan individuel offre généralement un choix beaucoup plus large, avec des fonds immobiliers (SCPI, OPCI, SCI), de private equity, etc., ce qui n'est pas toujours le cas dans les plans d'entreprise.

Et rassurez-vous, même si vous avez éparpillé votre épargne retraite sur plusieurs plans d'entreprises pour profiter de leurs avantages, vous pourrez la rapatrier sur votre PER individuel, « tous les trois ans pour le Percol et une fois après avoir quitté l'entreprise qui l'a ouvert pour le Pero, moyennant des frais de transferts qui ne peuvent pas dépasser 1 % les premières années et qui sont gratuits après cinq ans de détention », conclut Guillaume Meyer. Encore une avancée de la loi Pacte, qui a tout prévu ou presque ! * M. W.

AGIR POUR L'AVENIR DE TOUS C'EST AUSSI ÉPARGNER EN SOUTENANT UNE ÉCONOMIE PLUS DURABLE



BNP Paribas Épargne & Retraite Entreprises est un acteur engagé dans la promotion des supports d'investissements durables. À travers nos dispositifs, nous proposons des solutions de gestion adaptées aux besoins de nos clients entreprises et de leurs salariés, soucieux de donner du sens à leur épargne en investissant dans des secteurs comme la recherche, l'économie solidaire et la protection de l'environnement.



BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

La banque
d'un monde
qui change

Le montant des investissements réalisés dans les fonds et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses en fonction des fluctuations du marché financier, et sont soumis aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. Il existe donc un risque de perte en capital, et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DICI des fonds disponibles sur epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.

BNP Paribas Épargne & Retraite Entreprises est un Métier de BNP Paribas SA. BNP Paribas, Société Anonyme au capital de 2468663292 euros. Siège social : 16, bd des Italiens 75009 Paris. RCS Paris 662 042 449 - N° identifiant CE FR 76 662 042 449 - www.bnpparibas.com - ORIAS n°7 022 735 (www.orias.fr). Cardif Assurance Vie - Entreprise régie par le Code des Assurances - SA au capital de 719167488 euros. Siège social : 1, bd Haussmann 75009 Paris - Adresse postale : 8, rue du Port 92728 Nanterre Cedex - RCS Paris 732 028 154.

Immobilier

Cinq bons investissements

Même si le marché est en train d'atterrir en douceur, se constituer un patrimoine dans la pierre reste une stratégie intéressante pour la retraite.

Si vous cherchez un placement relativement sûr pour toucher des complémentements de revenus à la retraite, investissez dans la pierre. Vous diversifierez votre patrimoine financier et donc diluerez le risque global de votre portefeuille. Mais selon votre situation personnelle et surtout fiscale, aujourd'hui et à l'âge de la retraite, vous n'avez pas intérêt à investir dans le même type de biens.

1/ Petite surface dans grande métropole : pour débiter

Bailleur novice ou épargnant peu imposé : achetez de l'ancien plutôt que du neuf, car malgré des avantages fiscaux, ce dernier se vend trop cher pour être rentable. Pour louer sans difficulté, privilégiez un logement d'au moins 25 mètres carrés dans une grande métropole.

Dans les capitales régionales, choisissez un quartier central. Si vous visez la capitale, préférez sa proche couronne, où les petites surfaces se négocient de 15 à 30 % de moins pour des loyers quasi équivalents. Pour séduire les meilleurs locataires, achetez à côté des transports et des centres d'animation. « Les prix sont un peu plus élevés à proximité des commerces et du tramway, mais les logements s'y louent en un temps record », confirme Julien Ousmer, directeur de Orpi JSI à Bordeaux.

Privilégiez aussi les petites copropriétés aux charges peu élevées, prisées des locataires en ces temps de crise énergétique. Enfin, proposez un bien au goût du jour, car une salle de bains défraîchie ou une kitchenette datée rebutent les locataires. Votre logement mettra alors plus de temps à se louer, ce qui pèsera sur votre rentabilité. Enfin, « nous conseillons d'installer une machine à laver et des placards, car cela évite au locataire de déménager ce mobilier imposant », explique Nathalie Naccache, directrice de Keller Williams Fortis Immo à Paris.

Notre conseil : Certaines métropoles (Bordeaux, Lille, Lyon et Villeurbanne, Montpellier, Paris et 18 villes de sa proche couronne) ont mis en place un encadrement des loyers. Il est pénalisant pour les petits logements dans les secteurs huppés, privilégiez donc les quartiers jouxtant les hypercentres ou les deux-pièces et plus.

2/ Ancien avec travaux : pour profiter du déficit foncier

Les loyers sont imposés avec vos autres revenus et soumis, en plus, aux prélèvements sociaux de 17,2 %. Pour éviter cette pression fiscale, achetez un bien à rénover

intégralement. Car vous pourrez alors déduire le montant de vos travaux comme les autres charges (intérêts d'emprunt, taxe foncière, assurance, etc.) de vos loyers encaissés. Mieux encore, si vos charges sont supérieures aux loyers encaissés, un déficit foncier se crée et il est reportable (hors intérêts d'emprunt) sur vos autres revenus, à hauteur de 10700 euros l'année des travaux. « Le solde de ce déficit peut s'imputer sur les revenus fonciers les dix années qui suivent », précise Christophe Chaillet, directeur de l'ingénierie patrimoniale chez HSBC Continental Europe. Attention, pour profiter de cet avantage fiscal, il faut avoir opté pour une imposition au régime réel et non pas au microfoncier (voir plus bas).

Notre conseil : Seuls les travaux de rénovation, de réparation et d'entretien sont déductibles. Les autres (agrandissement et transformation notamment) n'entrent

5 villes rentables pour un investissement dans l'ancien

Ville Typologie de biens	Prix d'achat	Loyer mensuel	Rentabilité brute
Rennes T2 de 40 m ² , quartier cité judiciaire	178 000 €	620 €	4,2 %
Nantes T2 de 40 m ² , centre ancien	175 000 €	580 €	4 %
Bordeaux T2 de 40 m ² , quartier Saint-Pierre	195 000 €	640 €	3,9 %
Strasbourg T2 de 40 m ² , quartier Krutenau	180 000 €	570 €	3,8 %
Lyon T2 de 40 m ² , quartier Saxe	208 000 €	640 €	3,7 %

SOURCE : MEILLEURSAGENTS, L'EXPRESS

M2 : MÈTRES CARRÉS

5 villes rentables pour un logement avec des travaux

Ville Typologie de biens	Prix d'achat	Montant des travaux	Loyer mensuel	Rentabilité brute ¹
Roubaix Immeuble de 4 logements, quartier Lannoy	200 000 €	20 000 €	2 080 €	9,5 %
Angers T2 de 40 m ² , quartiers sud	92 000 €	25 000 €	630 €	6,5 %
Brest T2 de 40 m ² , quartier St Martin	76 000 €	15 000 €	450 €	5,9 %
Limoges T2 de 40 m ² , quartier gare	73 000 €	12 000 €	420 €	5,9 %
Le Havre T2 de 40 m ² , quartier St Martin	82 000 €	17 000 €	480 €	5,8 %

SOURCE : MEILLEURSAGENTS, VALEURS SÛRES À ROUBAIX, L'EXPRESS

1. HORS DÉFICIT FONCIER

M2 : MÈTRES CARRÉS



POUR GENERALI VOUS ÊTES UNIQUE, VOTRE AVENIR AUSSI ! CONSTRUISONS LE PER ADAPTÉ À VOS BESOINS.

La retraite. Vous vous dites peut-être que c'est bien assez loin pour y penser !
Chez Generali nous savons que demain se construit aujourd'hui. Nous savons aussi que chaque parcours est différent et que la meilleure solution pour vous ne sera pas la même que celle d'un autre assuré.

PUBLICITÉ

LE PLAN ÉPARGNE RETRAITE : QUELS AVANTAGES ?

Le Plan Épargne Retraite (PER) remplace désormais les anciens contrats de retraite et présente de nombreux avantages.

3 modes de sortie possible

Avec le PER vous avez le choix entre :

- ✓ Une sortie en rente viagère ;
- ✓ Une sortie en capital : vous récupérez l'intégralité du capital en une seule fois ou de manière fractionnée (à l'exception des éventuels versements obligatoires du salarié et/ou de l'employeur faits initialement sur un PER d'entreprise obligatoire qui doivent être liquidés sous forme de rente)¹ ;
- ✓ Une combinaison des deux : rente viagère et capital.

Des cotisations déductibles

Avec les PER, vous pouvez réaliser des économies d'impôts, **en déduisant vos versements de votre revenu imposable.**

Vos anciens contrats transférables vers le PER

Afin de simplifier la gestion de votre épargne retraite, vous pouvez transférer vos anciens contrats retraite vers un PER. Cette démarche est possible pour tous vos anciens contrats d'épargne retraite (Perp, contrat Madelin, Préfon, Perco...)

Vous pouvez également réaliser des transferts entre vos différents PER afin de n'avoir qu'un seul contrat.

Un déblocage anticipé simplifié

En théorie, l'épargne retraite accumulée est bloquée sur le contrat jusqu'à ce que vous ayez atteint l'âge légal de départ à la retraite ou que vous ayez liquidé votre retraite de base dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse, à quelques exceptions près.

Avec les PER, vous pouvez désormais, sous certaines conditions, **récupérer votre capital de manière anticipée pour acheter votre résidence principale.**²

Et aussi...

Avec les PER, vous disposez également d'autres avantages : aucune imposition tant que vous ne retirez pas votre épargne, gestion personnalisable, libre choix de vos bénéficiaires...

Que vous soyez professionnel ou particulier, préparez votre retraite avec les solutions de Generali. Pour en savoir plus sur nos PER, rendez-vous sur generali.fr.



(1) Sauf si le montant de la rente mensuelle est inférieur à 100€ (1 200€/an). Dans ce cas, si vous le souhaitez, vous pouvez percevoir votre rente sous forme de versement unique.

(2) Les cotisations obligatoires de l'employeur et/ou du salarié (issues du compartiment 3 du PER) ne peuvent pas être rachetées pour ce motif.

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros. Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481. RCS Paris Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculée sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

► pas dans le champ du dispositif. « Ceux qui envisagent un chantier global doivent demander deux factures aux entreprises qui interviennent, une pour les travaux déductibles, la seconde pour les autres », précise Christophe Chaillet. A défaut, les travaux sont considérés comme indissociables et donc non déductibles.

3/ Meublé de long terme : pour optimiser sa fiscalité

Vous pouvez louer votre logement non pas avec un bail nu, mais en meublé de long terme. Dans ce cas, vos loyers encaissés sont considérés comme des BIC (bénéfices industriel et commercial). Prévu pour une durée d'un an ou de neuf mois si le locataire est étudiant, ce type de location offre un avantage fiscal supplémentaire. Si vous optez pour le régime du micro-BIC, vous profiterez d'un abattement de 50 % sur les revenus locatifs, contre 30 % pour le régime du microfoncier (avec un bail nu). Sur décision de votre part, ou si vous encaissez plus de 72 600 euros de BIC par an, vous passez au régime réel. « Dans ce cas, le bailleur peut déduire les mêmes charges qu'en location nue et en plus, chaque année, une partie du prix d'achat du bien et des meubles », explique Christophe Chaillet. Comme la base taxable est plus faible, l'imposition est moins forte. Attention, cette solution n'est pas le Graal absolu, car dans certaines villes, la demande en meublé de long terme est faible ou l'offre surabondante. Pour mettre toutes les chances de votre

côté, montez en gamme. « Un logement meublé doit être d'une qualité supérieure à la moyenne du marché, avec un bon niveau d'équipement et une décoration soignée », note Manuel Ravier, cofondateur d'Investissement-locatif.com. Meublez contemporain, équipez la cuisine intégralement (four, micro-onde, cafetière, etc.) et installez un lave-linge.

Notre conseil : Ciblez votre locataire avant d'investir : pour louer à un étudiant, achetez un studio ou un petit deux-pièces à proximité des facultés. Si vous visez un jeune actif, un deux-pièces à côté des pôles d'activité. Enfin un trois-pièces se louera plutôt en colocation ; dans ce cas, le rendement est plus élevé, mais le turn-over aussi.

4/ Pierre-papier : pour diversifier son patrimoine

Acheter des parts de SCPI (société civile de placement immobilier), pour quelques milliers d'euros, permet de diversifier votre patrimoine vers l'immobilier professionnel (bureaux, commerces, logistique...). Comme ce placement est géré, c'est un professionnel qui trouve les locataires, réalise les travaux et encaisse les loyers, dont il vous reverse une quote-part.

« Avec des SCPI, les épargnants sont certains de percevoir des revenus réguliers et relativement stables dans le temps, ce qui est très rassurant au moment de la retraite », affirme Eric Cosserat, président de Perial. Les SCPI affichent aussi un

rendement alléchant : en 2021, elles ont distribué, en moyenne, 4,45 % brut.

Notre conseil : Pour minorer le risque, panachez vos SCPI entre les grandes historiques, qui détiennent un large patrimoine de bureaux et commerces en France, et les plus petites, qui jouent les stratégies de niche et investissent dans l'hôtellerie, la santé ou la logistique en Europe.

5/ Démembrement : pour minorer sa taxation globale

Dans une opération en démembrement temporaire, une société achète un immeuble puis vend la nue-propriété des logements à des particuliers et l'usufruit à un bailleur social, pour une durée qui va, en général, de quinze à vingt ans. En achetant la nue-propriété, vous profitez d'une décote, variable selon la durée de l'opération, elle oscille entre 30 et 40 % du prix de marché. A titre d'exemple, chez Perl - acteur historique -, un studio de 23,4 mètres carrés proche de Bastille à Paris vaut 252 000 euros (soit 37 % de moins que le prix en pleine propriété) en démembrement sur vingt ans.

Pendant l'opération, l'usufruitier loue les logements, encaisse les loyers et assume les dépenses courantes (travaux, taxes...). A son terme, l'usufruit s'éteint et vous récupérez la pleine propriété de votre bien, remis en état, sans rien payer. Vous pouvez alors le louer pour en tirer des revenus complémentaires. Attention, toute la durée du démembrement, le nu-propriétaire ne touche aucun revenu, il doit donc avoir les moyens d'investir au comptant ou de rembourser un crédit avec ses autres revenus. Cet investissement est donc plutôt réservé aux épargnants fortunés qui détiennent déjà de la pierre. Car il sort de la base taxable à l'IFI (impôt sur la fortune immobilière), puisque cet impôt est réglé par l'usufruitier.

Notre conseil : Si vous approchez de la retraite, intéressez-vous au marché secondaire. Des investisseurs cèdent parfois leur nue-propriété avant la date d'échéance. Vous achèterez alors un bien avec une décote moins importante, mais récupérez sa pleine propriété plus rapidement. *

5 villes rentables pour un investissement en meublé de long terme

Ville Typologie de biens	Prix après travaux et achats de meubles	Loyer mensuel	Rentabilité brute
Grenoble T4 de 62 m ² (colocation), quartier Eaux-Claires	200 830 €	1 200 €	7,2 %
Rennes T3 de 65,4 m ² (colocation), quartier Villejean	245 408 €	1 400 €	6,9 %
Marseille Studio de 20 m ² , quartier Chartreux	96 572 €	500 €	6,2 %
Rouen T2 de 25 m ² , quartier hôpital	117 396 €	550 €	5,6 %
Toulouse Studio de 19 m ² , quartier Purpan	122 948 €	495 €	4,8 %

SOURCE : INVESTISSEMENT-LOCATIF.COM

M2 : MÈTRES CARRÉS

L'EXPRESS

MARIE PELLEFIGUE

UMR

Union Mutualiste Retraite



Parce qu'il y a tant de choses à vivre avant la retraite.

umr
*vous aide à la préparer,
sans vous priver.*



Une gamme de PER
patrimoniaux et grand public
régulièrement récompensés.

Plus d'infos sur [umr.fr](https://www.umr.fr)

Contactez-nous au 02 28 44 46 09
ou par mail : commercial@umr.fr

Anticiper

Acheter le logement de vos vieux jours

Vous appréciez de partir passer vos vacances sur le littoral? Et si vous investissiez pour y devenir propriétaire et y passer votre retraite?



GETTY IMAGES/JISTOCK

« Une fois le crédit de notre résidence principale remboursé, nous avons retrouvé une capacité d'emprunt et l'avons utilisée pour acheter un grand appartement à Saint-Malo, une ville où nous allons souvent en vacances en famille », confie Virginie et Sébastien, un couple parisien. L'objectif principal de cet investissement? Profiter de week-ends à rallonge dans ce logement tout au long de l'année, grâce au télétravail, pour vérifier si cette ville leur plaît assez pour y passer leur retraite dans une dizaine d'années.

Si vous envisagez de faire de même, choisissez votre région en anticipant votre futur mode de vie. Si, par exemple, vous n'envisagez pas de rester éloigné de votre famille citadine, installez-vous dans une ville accessible avec une liaison rapide en train. Pensez aussi à vos vieux jours : même si vous êtes fringant aujourd'hui, évitez les étages élevés dans les résidences sans ascenseur et les maisons sans chambre de plain-pied, ou possibilité d'en créer une. Vérifiez aussi que le secteur n'est pas trop isolé et que vous pourriez vivre au quotidien sans voiture. Enfin, faites une étude de marché pour savoir si le secteur compte suffisamment de

médecins et si – en cas de souci de santé – un hôpital est facilement accessible. Une fois que vous aurez localisé votre bout de côte rêvé, visitez le secteur, notamment en automne ou en hiver. Cela vous permettra d'avoir une idée de l'activité hors saison. Interrogez également les agents immobiliers locaux sur la fréquentation pendant la période estivale, si elle est trop soutenue, votre coin de paradis pourrait vite devenir invivable.

Même si ces démarches vous semblent fastidieuses, ne sautez pas les étapes. Car si elle est mal pensée, l'acquisition d'une

résidence secondaire à transformer en principale se révélera un gouffre financier. La plupart des professionnels chiffrent les frais d'entretien annuels d'une deuxième maison à environ 1 % de sa valeur, ces dépenses grimpant à 2 % lorsqu'elle est exposée aux vents marins, voire à 4 % avec une piscine ou un grand terrain arboré.

A cela s'ajoute le coût de fonctionnement, c'est-à-dire le prix des multiples abonnements (eau, électricité, Internet, assurance, charges de copropriété...), soit quelques milliers d'euros par an, auxquels s'ajoutent des frais variables qui dépendent du rythme et de la durée de vos séjours. Les impôts et taxes ne doivent pas être oubliés dans votre budget prévisionnel. Car vous devrez régler la taxe foncière et celle d'habitation, cette dernière n'ayant été supprimée que sur la résidence principale. Enfin, si vous êtes déjà propriétaire, l'acquisition d'une résidence secondaire peut aussi vous faire basculer dans l'impôt sur la fortune immobilière. « Pour être redevable de cet impôt, il faut que la valeur nette du patrimoine immobilier soit supérieure à 1,3 million d'euros », précise Arlette Darmon, présidente du groupe Monassier.

Pour amortir cette facture, vous pouvez proposer votre bien en location pendant les périodes estivales ou les vacances scolaires. Renseignez-vous en amont, car certaines villes limitent la location meublée de courte durée, notamment en Bretagne et au Pays basque. Pour que votre bien se loue facilement, il devra offrir le même confort que celui d'un bon hôtel. Une connexion Internet, du mobilier récent et de l'électroménager haut de gamme – percolateur, grand réfrigérateur, micro-ondes – sont de réels atouts pour attirer les locataires. Même si vous arrivez à louer, ne surestimez pas les revenus que vous tirerez de cette activité. Car si les logements en bord de mer se louent bien les mois d'été, il faut disposer de temps pour l'accueil des locataires. Pour vous décharger de cette tâche, faites appel à une agence, mais elle vous facturera entre 18 et 25 % des loyers encaissés. Des frais qui, en plus de ceux liés à la location et à la remise en état, pèseront sur votre rentabilité. ✨ M. P.

Le coût d'une résidence secondaire au bord de la mer

Prix moyen d'un appartement de 90 mètres carrés

La Ciotat (13)	475 000 €
Vannes (56)	490 000 €
La Rochelle (17)	550 000 €
Saint-Raphaël (83)	620 000 €
Saint-Malo (35)	630 000 €
Cannes (06)	650 000 €
Deauville (14)	680 000 €
Les Sables-d'Olonne (85)	680 000 €
Le Touquet-Paris-Plage (62)	720 000 €
Biarritz (64)	890 000 €

SOURCE : MEILLEURSAGENTS

L'EXPRESS



SwissLife

“Mon choix
a la couleur de l’azur
comme les volets
d’une petite maison d’hôtes
en haut d’une colline verdoyante:
c’est mon projet retraite !”

Pour Olivier, 56 ans, pouvoir se projeter dans sa retraite dès à présent, c’est essentiel. Alors pas question de parler “technique”. Chez Swiss Life, nous écoutons Olivier nous parler de cette petite maison en bord de mer qui lui tient tant à cœur. De ses craintes aussi, et de ses envies. Et puis nous éclairons Olivier et le conseillons sur les solutions qui s’offrent à lui, pour l’aider à faire les bons choix, en toute liberté. C’est comme ça que nous voyons l’accompagnement retraite chez Swiss Life : en nous engageant auprès d’Olivier et de tous nos clients pour faire avancer leurs choix de vie. Concrètement.

Rendez-vous sur swisslife.fr pour une étude personnalisée.

#YourLife* Vous permettre de vivre selon vos propres choix

Assurance & Gestion de patrimoine personnalisées

Diversification

Booster sa retraite avec la Bourse

Il est possible de constituer soi-même son portefeuille d'actions et d'obtenir des rendements annuels confortables sur vingt ans ou plus.

C'est une évidence. Sur une période de placement supérieure à dix ans, les actions sont les actifs financiers les plus rémunérateurs. L'observation de l'évolution de l'indice de la Bourse de Paris, le CAC 40, est éclairante à cet égard. Sur la période de fin septembre 2002 à fin septembre 2022, si l'on intègre le versement des dividendes, celui-ci a progressé en moyenne chaque année de 7,5 %. Difficile de faire mieux.

Comment expliquer une telle performance ? « Les actions sont le reflet de l'économie réelle, de la croissance mondiale, analyse Jean-Jacques Friedman, directeur des investissements chez Vega IM. Cette croissance est entretenue avant tout par deux facteurs : une population qui croît en moyenne de 3 % par an et qui globalement

enregistre une amélioration de son niveau de vie. Aussi, rien d'étonnant à ce que les sociétés affichent, dans leur ensemble, une progression annuelle moyenne de leurs résultats supérieurs à 6 % . »

Quelle stratégie faut-il mener pour préserver son épargne des fluctuations des marchés et être sûr, au moment de sa retraite, d'avoir optimisé ses placements ? Un bon portefeuille est un portefeuille équilibré. La règle d'or, c'est diversifier. « Il faut se constituer un compte titres ou un PEA avec des actions d'une quinzaine de firmes réparties sur des secteurs d'activités différents, estime Franck Languillat, directeur général délégué de la Financière de la Cité. Ajouter une dose de diversification géographique peut être une bonne option mais c'est plus délicat de

sélectionner soi-même des groupes américains ou asiatiques. La solution consiste alors à acheter un ETF [NDLR : Exchange Traded Fund, un fonds négocié en Bourse] qui va répliquer les performances du Nasdaq américain ou du Shanghai Stock Exchange chinois. »

Il n'y a pas de formule magique pour choisir les bonnes valeurs. Il faut faire preuve de bon sens. Comme c'est un placement de très longue durée, il s'agit de sélectionner des entreprises en position dominante sur des secteurs d'avenir comme la santé, les énergies renouvelables, les technologies, le luxe... Il faut dénicher celles qui détiennent des avantages compétitifs, car souvent le marché sous-estime cet aspect sur le long terme. Enfin, comme les critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) vont de plus en plus influencer le choix des grands fonds d'investissement, autant sélectionner des sociétés qui ont déjà une bonne note ESG. « La Bourse de Paris est un vivier d'entreprises européennes de qualité. Privilégiez vos recherches sur les sociétés qui composent le SBF 120, préconise Aldo Sicurani, délégué général de la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement. Vous y trouverez de grands groupes mais aussi des firmes de taille moyenne, avancées dans leur développement, avec de belles perspectives de croissance. »

Il faudra aussi faire parfois des arbitrages d'achat et de vente d'actions, mais toujours de façon pondérée. Un bon portefeuille pourra vivre sa vie sans avoir besoin d'être régulièrement bouleversé. Enfin, quand vous approchez de l'âge de la retraite, en fonction de vos projets, vous devez reconsidérer votre stratégie de placement. « Il va falloir revendre progressivement par "petits paquets" vos actions pour réduire votre exposition au risque et privilégier des placements comme les livrets d'épargne, les obligations, les fonds en euros dont le capital est garanti, conseille Guillaume Eyssette, directeur associé du cabinet de gestion GEFINÉO. L'objectif est de vous constituer une réserve permanente de liquidités, afin de vous permettre de vivre confortablement. » *

Les 8 valeurs préférées de nos experts financiers

Entreprise Code ISIN	Secteur activité	Cotation	Eligibilité PEA	Les raisons de ce choix
Air Liquide FR0000120073	Gaz industriels et médicaux	 Paris	Oui	Bien gérée, avec une forte visibilité sur la croissance des résultats. Généreux avec ses actionnaires (dividende, rachat d'actions).
Berkshire Hathaway US0846707026	Société d'investissement (Warren Buffett)	 New York	Non	Présent dans le capital de firmes américaines dans des secteurs différents. Bien gérée. Pour favoriser la diversification géographique.
Iberdrola ES0144580Y14	Energie	 Madrid	Oui	Plus grand producteur d'énergie renouvelable en Europe et aux États-Unis. Secteur d'avenir. Très bonne note ESG.
LVMH FR0000121014	Luxe	 Paris	Oui	En situation de position dominante sur un secteur en croissance. Résistance face à la récession. Très bonne note ESG.
Microsoft US5949181045	Logiciels	 New York	Non	Belle valeur technologique. Forte visibilité sur la croissance de son activité. Diversification du portefeuille aux États-Unis.
Orange FR0000133308	Télécoms	 Paris	Oui	En position dominante sur un marché d'avenir. Valeur défensive qui résiste en période de récession. Dividendes généreux.
Sanofi FR0000120578	Pharmacie	 Paris	Oui	Valeur défensive positionnée sur le secteur de la santé boosté par le vieillissement de la population. Bonne note ESG.
Total FR0000120271	Pétrole et énergie	 Paris	Oui	Bonne protection contre la hausse des prix de l'énergie. Bien engagé dans la transition énergétique. Généreux dividendes.

SOURCE : L'EXPRESS

L'EXPRESS

ARTHUR TEO

Actions

Gérer son portefeuille en direct

Recourir aux fonds d'investissement est un choix confortable pour gérer votre épargne. Acheter directement des actions est moins cher en frais.

Poids des frais de gestion : les performances sur vingt ans d'un placement en actions comparées à celles du livret A



Quand les frais de gestion deviennent trop importants pour atteindre annuellement 5 % du montant du capital investi, l'investissement en actions est parfois moins rentable que le livret A tout en étant nettement plus risqué.

SOURCE : FINANCIÈRE DE LA CITÉ

TOUS LES CALCULS SONT EFFECTUÉS EN BASE 0 AU 30 SEPTEMBRE 2002

Frais d'entrée, frais de gestion, frais de fonctionnement, frais d'arbitrage, commissions de surperformance... Recourir à une société d'investissement, à une banque ou à une compagnie d'assurances pour assurer la gestion en actions de son portefeuille, c'est faire appel à un service facturé parfois au prix fort. En fonction de l'établissement, du profil de l'investissement et de la durée du placement, il n'est pas rare que ces frais amputent de 50 % le rendement final de votre capital investi. Et après une période de quinze ou vingt ans, c'est plutôt douloureux. Voyez vous-même. Supposons que vous fassiez un apport initial personnel de 14 500 euros, et qu'ensuite vous versiez, tous les mois, 100 euros pendant vingt ans, avec un rendement annuel moyen de 8 % – ce qui est tout à fait envisageable pour un placement en Bourse sur longue période –, votre capital atteindra au bout de vingt ans 124 384 euros. Avec les frais, si ce rendement tombe à 4 %, votre portefeuille s'élèvera à 68 055 euros, soit un manque à gagner de 56 329 euros !

Une autre raison qui plaide en faveur d'une implication personnelle pour acheter des actions en direct, c'est la chute des frais de courtage (prélevés lors de l'achat et la revente de titres) enregistrée depuis le milieu des années 2000. Avec l'arrivée

sur le marché de nombreuses sociétés de courtage et de banques en ligne, dopant la concurrence, ces frais ont été divisés par dix en quinze ans. Il est désormais possible de trouver un courtier qui facturera seulement 1 euro votre ordre à la Bourse de Paris !

Mais l'argument financier ne doit pas être le seul élément pour vous inciter à assurer la gestion de votre portefeuille. Encore faut-il être prêt à supporter cette délicate mission. Car vous allez avoir la responsabilité de faire des choix qui vont impacter l'évolution de votre épargne et il faudra les assumer. La Bourse, ce n'est pas le casino. Les marchés financiers sont techniques et volatils. Vous devez donc connaître leur fonctionnement et leur logique. Les actions sont des produits spécifiques avec une dose de risque. Quand vous en possédez, vous détenez une fraction du capital d'une entreprise. « Il faut récolter des informations sur la vie de la société (via la presse spécialisée, les sites des courtiers en ligne, les rapports annuels, les communiqués de résultats semestriels...), sur sa solidité financière, sur sa capacité à générer de la croissance, sur la dynamique de son secteur d'activité, souligne Franck Languillat, directeur général délégué de la Financière de la Cité. Cela demande d'y consacrer du temps,

d'avoir un minimum d'implication, sans pour autant avoir toujours les yeux rivés sur votre écran, car nous sommes sur de l'investissement de longue durée. »

L'étape qui demande le plus de travail personnel ? La phase de sélection des valeurs qui seront ensuite logées dans votre plan d'épargne en actions (PEA) ou dans votre compte titres. « Il est essentiel de se forger ses propres convictions sur la société avant d'acheter des actions, observe Guillaume Eyssette, directeur associé du cabinet de gestion Gefinéo. Il ne suffit pas de choisir une firme sur ses bons niveaux de croissance passée et présente. Il est important de comprendre concrètement ce que fait l'entreprise, les produits qu'elle fabrique, les services qu'elle fournit, afin de ne pas être pris au dépourvu si ses performances brusquement piquent du nez. »

Une fois vos convictions faites, vous composez votre portefeuille en connaissance de cause. Ensuite, il suffit d'effectuer un suivi ponctuel de vos valeurs, notamment lors de la publication de leurs résultats ou s'il y a une forte évolution de la conjoncture économique. « Gérer soi-même ses placements, ça responsabilise, ça implique, constate Jean-Jacques Friedman, directeur des investissements chez Natixis Wealth Management. Vous connaissez vos titres, leur potentiel. Ça vous rend plus fort, plus sûr de vous. Face à un krach boursier vous ne paniquerez pas en vendant vos actifs au pire moment. »

Et pour ceux qui hésitent encore ou ne se sentent pas prêts, une solution hybride existe. « Vous acquérez des ETF – avec de très faibles frais –, des fonds qui répliquent la composition d'un indice boursier et son panier de valeurs, conseille Aldo Sicurani, délégué général de la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement. Et vous effectuez des achats réguliers dans le temps pour lisser le risque. »

Mais si vous franchissez le pas, vous aurez le plaisir personnel d'avoir su bien « manoeuvrer » dans un environnement mouvant durant de longues années, d'avoir engrangé des plus-values et d'arriver à l'âge de la retraite avec un petit pactole qui ne doit qu'à vous-même. ★ A. T.

IG



Exigez davantage pour
vos investissements.

Changez pour IG.



Formez-vous et bénéficiez
d'un accompagnement personnalisé
avec nos experts.

TURBOS | OPTIONS | BARRIÈRES

Les turbos warrants et les options sont des instruments financiers complexes présentant un risque de perte en capital. Les pertes peuvent être extrêmement rapides.

Cas pratique 1

Pour le cadre moyen

Préparer votre retraite, mais comment ? Les recommandations de Nicolas Yzambart, associé chez Cyrus Conseil, société de gestion de patrimoine.

Caractéristiques



M. et Mme CYRUS, 50 ans, mariés, deux enfants.

Salaire monsieur Salaire madame

60 000 €

30 000 €

Impôt sur le revenu : (tranche à 30 %) : - 10 000 €

Train de vie : 70 000 €

Capacité d'épargne : 10 000 € par an

À FAIRE D'ICI LA RETRAITE

1/ Assurance-vie. Ce couple avait déjà un capital de 80 000 € épargné sur de l'assurance-vie. Pour eux, le mieux est de continuer à l'alimenter, en privilégiant une gestion déléguée dynamique (en choisissant soit un profil de gestion de ce type existant dans le contrat, soit une gestion sous mandat confiée à un spécialiste), le tout composé majoritairement d'actions, puisqu'ils ont un horizon de placement de quinze ans. Sur cette durée, le risque de perte en capital est faible sur les marchés d'actions. Il faut aussi faire des versements réguliers pour profiter de différents points d'entrée sur les marchés financiers. Combinées, ces deux stratégies sont souvent gagnantes. D'autant plus que la « magie » des intérêts composés va opérer et faire fructifier sensiblement le capital épargné.

C'est l'assurance-vie qui est privilégiée par rapport au plan d'épargne retraite (PER). Ce dernier n'offre pas d'intérêt fiscal pour ce couple : comme ils sont dans la tranche à 30 %, ils vont profiter d'un avantage fiscal égal à 30 % de leur versement sur le PER, mais il sera repris à la sortie, le capital étant alors taxable, le plus certainement toujours à... 30 %. Parce que cette tranche d'imposition du barème est très large (de 25 711 € à 73 516 €), donc même avec une retraite plus faible, il y a toutes les chances qu'ils restent dans la tranche à 30 %. Le PER n'aurait été qu'un différé d'impôt, sans la souplesse de l'assurance-vie et sans possibilité de retrait (sauf cas de force majeure ou achat de la résidence principale).

2/ Immobilier neuf Pinel. Pour diversifier, il conviendrait d'acheter de l'immobilier locatif via le dispositif Pinel pour profiter de l'effet de levier du crédit et aussi de la réduction d'impôt. Pour un bien d'une valeur de 200 000 € financé intégralement à crédit, il restera à allouer 600 € par mois du remboursement du prêt. À l'issue de l'opération, l'enrichissement patrimonial sera de près de 65 000 €, qui aura été financé à 42 % par votre locataire, à 16 % par l'économie d'impôt et le solde par le couple. Même avec la hausse des taux des crédits et l'inflation (majorations de loyers bloquées à 3,5 % en 2022), l'opération reste encore attractive et rentable.

L'efficacité de ces deux investissements sur quinze ans

TYPE DE PLACEMENT	Assurance-vie	Pinel
EN 2022	80 000 € existant + 4 000 €/an	200 000 € (emprunt à 100 %)
RENDEMENT CIBLE	5-6 %	4 % (1)
EN 2037 (à la retraite)	250 000 €	65 000 € (2)

(1) Rendement brut, loyers sur le coût d'acquisition.

(2) Ici par hypothèse, le bien est revendu à l'issue de l'opération, l'investisseur aura donc empoché une plus-value nette de 65 000 €.

STRATÉGIE PRÉCONISÉE À LA RETRAITE

Retraite estimée de monsieur

Retraite estimée de madame

38 000 € 28 000 €



8 000 € nets

Revenus complémentaires à générer pour maintenir son train de vie

Assurance-vie. Après impôt, la retraite totale de 66 000 € ne représente plus que 62 500 € nets. Si le couple souhaite maintenir son train de vie à 70 000 € comme pendant leur vie active, il lui faudra générer des revenus à hauteur de près de 8 000 €. Pour ce faire, c'est à nouveau l'assurance-vie qui va être privilégiée. Le logement en Pinel pourra être cédé et le prix de vente réinvesti sur le contrat. Au total, celui-ci atteindra 310 000 € (250 000 € + 60 000 € de vente du Pinel) au moment de la retraite. Bien sûr, il faudra passer d'une gestion financière dynamique à une gestion plus équilibrée au sein de l'assurance-vie, avec du fonds garanti en euros, des SCPI et un profil équilibré.

Avec une hypothèse de revalorisation annuelle de 3 %, il est tout à fait possible de générer et donc de retirer 8 000 € nets par an, tout en préservant et même en faisant progresser quelque peu son capital initial. Au bout de vingt ans en effet, l'épargne sera passée de 310 000 € à 332 800 €, le tout avec des retraits annuels nets de fiscalité de 8 000 € tous les ans ! Rappelons que le régime fiscal des retraits sur l'assurance-vie demeure extrêmement avantageux : après huit ans d'assurance, un couple bénéficie d'une exonération sur 9 200 € sur les intérêts retirés chaque année et avant ce délai, la fiscalité est tout à fait négligeable. Enfin, ce qui restera sur le contrat au décès de l'assuré sera transmis à ses bénéficiaires dans les meilleures conditions fiscales, avec un abattement pour chacun d'entre eux de 152 500 €, pour toutes les sommes qui y ont été versées avant 70 ans, ce qui est bien le cas ici. * M. W.

Cas pratique 2

Pour le cadre supérieur

Préparer sa retraite quand on a une belle surface financière ?
Les recommandations de Nicolas Yzambart, associé chez Cyrus Conseil.

Caractéristiques



M. et Mme CYRUS,
50 ans, mariés,
deux enfants.

Revenus fonciers existants (studio) : 8000 €
Emprunt en cours sur le studio : - 10000 €
Impôt (tranche à 41 %) et prélèvements sociaux : - 30500 €
Train de vie : 105000 €
Capacité d'épargne : 22500 € par an

Salaire monsieur

100 000 €

60 000 €

Salaire madame

STRATÉGIE PRÉCONISÉE À LA RETRAITE

Retraite estimée de monsieur

Retraite estimée de madame

50 000 € 40 000 €

30 000 € nets

Revenus complémentaires à générer pour maintenir son train de vie

À FAIRE D'ICI LA RETRAITE

1/ Assurance-vie. Ce couple avait déjà un capital de 150 000 € en assurance-vie. Il est recommandé de continuer à y verser 3 000 € par an, le tout investi sur un profil plutôt équilibré. L'assurance-vie est beaucoup plus riche que le plan d'épargne retraite (PER), avec des supports pour profiter des opportunités de marché comme les produits structurés, les fonds obligataires datés ou les supports private equity par exemple, tous plus rares dans les PER.

2/ Plan d'épargne retraite. Le PER va trouver sa pleine utilité pour ce couple taxé à 41 % à l'impôt sur le revenu : 41 % des sommes qui y seront versés seront en effet déduits du revenu imposable du foyer. Pour 14 400 € versés chaque année, l'économie d'impôt annuelle sera de 5 900 €, pour un gain total de 88 560 € sur les quinze ans d'épargne. Ici, à la différence de la situation du cadre moyen (voir page précédente), l'opération est fiscalement recommandée parce que, à la retraite, le couple va passer dans la tranche

d'imposition inférieure, celle à 30 %. Dès lors, il y a un vrai gain fiscal, pas seulement un différé d'imposition. Ce PER, eu égard à l'horizon de placement, devra être financièrement géré de manière dynamique, avec une désensibilisation aux actifs risqués cinq ans avant la retraite, pour éviter de sortir à creux de marché.

3/ Location meublée. Compte tenu de la pression fiscale qui pèse sur ce couple, les revenus fonciers traditionnels sont à proscrire (taxés à 41 %, + 17,2 % de prélèvements sociaux). Mieux vaut privilégier la location meublée non professionnelle (LMNP), en régime réel, qui permet d'amortir le bien, ce qui écrase le résultat imposable. Il sera recommandé de passer le studio déjà détenu par le couple en LMNP, et d'en acheter un second toujours sous ce même régime. Pour une acquisition à 250 000 €, la rentabilité nette (après impôt) est de 1,24 % en location nue, mais de 3,6 % en LMNP (grâce à l'amortissement).

L'efficacité de ces trois investissements sur quinze ans

TYPE DE PLACEMENT	Assurance-vie	PER	Location meublée
EN 2022	150 000 € + 3 000 €/an	14 400 €/an (5 900 € d'économie d'impôt)	250 000 € (emprunt à 100 %)
RENDEMENT CIBLE	4 %	6 %	3,6 % (1)
EN 2037 (à la retraite)	330 000 €	300 000 €	290 000 € (2)

(1) Rendement net de charges et d'impôts. (2) Revalorisation du bien de 1 % par an.

1/ Assurance-vie : La retraite de 90 000 € ne représente plus que 75 000 € après impôts. Pour maintenir le train de vie antérieur, il faut générer des revenus à hauteur de 30 000 €. Il est proposé de conserver les deux biens immobiliers en LMNP (20 000 € de bénéfices industriels et commerciaux, ou BIC, par an). De sortir du PER, à raison de 100 000 € par an, sur trois ans – un retrait en une seule fois pourrait faire basculer dans la tranche d'imposition à 45 % ! Entre la retraite et les BIC, les 10 000 € manquants seront générés par des retraits sur l'assurance-vie. Les supports choisis en son sein (le contrat doit être suffisamment diversifié pour les référencer) : fonds garantis en euros, SCPI et fonds structurés ou obligataires à échéance.

2/ Private Equity. Le train de vie étant déjà assuré, des solutions comme le private equity immobilier ou financier (entreprises non cotées) pourront être envisagées. Moins corrélée aux marchés boursiers, indisponible (bloquée pendant cinq ou dix ans), mais risquée, cette classe d'actifs offre une bonne rentabilité.

Cyrus Conseil propose d'investir les 300 000 € retirés du PER dans trois fonds : Europe Buyout Opportunités 2022 (sociétés non cotées matures et rentables) de PAI Partners, dont la performance devrait dépasser 10 % ; et deux fonds d'Eternam, Phoenix Club Invest, placés dans de l'immobilier tertiaire institutionnel décoté à réhabiliter, et Alcyon, dans des hôtels, dont la rentabilité pourrait dépasser 7 %. La fiscalité des gains réalisés sur ce type de fonds est très avantageuse : pas d'impôt sur le revenu, seulement les 17,2 % de prélèvements sociaux. * M. W.

Crédit

Prêt après 50 ans : quelle assurance ?

Nos conseils pour décrocher une couverture avec des garanties correctes et un tarif intéressant afin d'éviter de trop alourdir le coût du crédit.

Vous souhaitez acheter votre résidence principale, une résidence secondaire, ou investir dans la pierre pour votre retraite ? Bonne idée, mais si vous approchez la cinquantaine, trouver un financement va se révéler plus ardu que prévu, car l'assurance du crédit – contre le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail – va vous coûter cher. Comme son prix entre dans le calcul du TAEG (taux annuel effectif global), et que ce dernier ne doit pas dépasser le taux d'usure, votre dossier pourrait ne plus être finançable. Pour éviter cela, « il faut chercher une assurance en même temps qu'un crédit, car cela prend parfois du temps d'en trouver une à un tarif intéressant », conseille Ludovic Huzieux, cofondateur d'Artémis courtage.

Dans le monde du crédit, il existe deux familles d'assurance – celle que propose votre banque est appelée « assurance groupe ». Elle offre des garanties et une couverture similaires pour tous les emprunteurs, quel que soit leur profil. Seule différence, « le tarif évolue à la hausse par tranche d'âge ; selon les réseaux, il augmente au-delà de 45 ou 50 ans », explique Ludovic Huzieux. L'autre type de couverture est l'assurance individuelle ou assurance « en délégation », obtenue en direct auprès d'un assureur. Ce dernier propose un contrat « sur-mesure », dont le tarif est fixé au plus juste et qui est différent pour chaque emprunteur.

Si vous êtes en bonne santé, si vous ne fumez pas et assurez un montant relativement faible, vous pourrez décrocher un tarif d'assurance bien moins élevé en délégation. Si, en revanche, vous souffrez d'une pathologie (cholestérol, diabète), avez été récemment opéré ou pratiquez un sport considéré comme dangereux, le coût de votre couverture individuelle risque de ne pas être compétitif par rapport à celui de la banque. Bref, si la délégation offre des



solutions, elle n'est pas la panacée. Un conseil : quel que soit votre choix, ne vous focalisez jamais uniquement sur le prix de l'assurance du crédit. « Les contrats comportent de multiples clauses et sont toujours assortis d'exclusions », confie Jean Orgonasi, directeur général de Digital Insure. A titre d'exemple, évitez absolument ceux qui refusent de couvrir « les maladies antérieures non déclarées », car en cas de souci, votre assureur pourrait faire traîner les expertises pour ne pas rembourser les mensualités à votre place.

Avec les assurances individuelles, il n'est pas rare de trouver des restrictions de couverture pour certaines pathologies (mal au dos, dépression...), la pratique d'activités (ski hors piste, voile en haute mer, plongée sous-marine, chasse ou sports de compétition notamment) ou de professions (nombreux voyages et séjours à l'international, métier « à risque »...). Enfin, si vous hésitez entre deux solutions, pour bien comparer, vérifiez la base de calcul de l'assurance. Certaines établissent leurs mensualités sur le capital emprunté, d'autres, au taux facial plus élevé, sur le capital restant dû. Mieux vaut donc confronter les coûts totaux, en euros, avant de faire votre choix.

Pour tenter de faire baisser la facture, il existe quelques astuces. La première : si vous approchez de la date de votre anniversaire, souscrivez une assurance avant de souffler vos bougies. « Il suffit de fixer la date d'entrée en vigueur du contrat la veille de la date d'anniversaire pour faire des économies », signale Ludovic Huzieux.

Deuxième ruse, valable si vous empruntez en couple : jouez sur la « quantité » de votre crédit. Les banques exigent une couverture minimale du prêt de 100 %, la plupart du temps à 50/50 sur chaque tête, ou à 70/30 si l'un des deux gagne plus que l'autre. Elles proposent souvent à ceux qui veulent se couvrir davantage d'assurer le crédit à 150 %, par exemple 75/75 sur chaque tête. Ainsi, si l'un est victime d'un sinistre grave, l'assurance rembourse 75 % du crédit et l'autre ne doit plus que 25 % de la mensualité. Si cette stratégie est parfaite pour la prévoyance, elle fait flamber les coûts du prêt. Une alternative consiste donc à continuer de couvrir votre crédit à 100 % et à souscrire à côté une assurance décès et invalidité individuelle. Déconnectée de l'emprunt, elle vous permet d'assurer le versement d'un capital à votre moitié si vous êtes victime d'un sinistre grave. « Cette stratégie coûte nettement moins cher pour une couverture globalement similaire et surtout l'assurance complémentaire n'entre pas dans le TAEG », souligne Jean Orgonasi.

Enfin, si vous empruntez pour acheter un appartement locatif, demandez à votre banque d'assurer votre crédit uniquement pour le décès et l'invalidité. Car si vous vous retrouvez en incapacité de travail, votre locataire continuera de payer son loyer et votre effort d'épargne sera relativement faible. Attention, ce calcul ne vaut que si vous disposez de liquidités pour faire face à une vacance locative ou à des frais imprévus, tels des travaux. Dans le même ordre d'idée, si vous souscrivez un crédit sur une courte durée alors que vous êtes proche de la retraite, il est inutile de prendre l'incapacité de travail jusqu'à la fin, puisqu'une fois que vous toucherez votre pension cette couverture sera inutile et donc... très coûteuse. ✨ M. P.

matmut



Une meilleure retraite pour tous

À la Matmut, nous avons à cœur de permettre à chacun de préparer au mieux sa future retraite, quels que soient son âge et sa capacité d'épargne.

- **Préparez la retraite dont vous avez envie dès 50 €/mois*.**
- **Calculez et construisez votre projet retraite,** en flashant le QR Code ci-contre.



matmut.fr *Versements programmés à partir de 50 € ou versement libre à partir de 500 €. L'ensemble des garanties évoquées dans ce document s'applique dans les limites et conditions définies au contrat. Produit d'assurance vie retraite distribué par Matmut - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances et Matmut Patrimoine - Société par Actions Simplifiée à associée unique au capital de 1 550 000 € entièrement libéré, immatriculée au RCS de Rouen sous le n° 532 932 290 - n° ORIAS 12068550 - www.orias.fr - Conseiller en Investissements Financiers, membre de la CNCIF, chambre agréée par l'AMF, intermédiaire en opérations de banque et de services de paiement (mandataire exclusif et mandataire d'intermédiaire), intermédiaire en assurances, carte professionnelle n° CPI 7501 2018 000 036 147, activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce - CCI de Rouen - Ne peut percevoir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération - Sièges sociaux : 64, rue de Sotteville 76100 Rouen - et assuré par Cardif Retraite sous la marque commerciale AEP - Assurance Epargne Pension - Société Anonyme au capital de 200 000 € - RCS Paris 903 364 321 - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris. Ce produit présente un risque de perte en capital. Document non contractuel à caractère publicitaire. Crédit photo : © Oliver Rossi Gettyimages

Assurance & Protection
Épargne & Retraite

abeille 
ASSURANCES

**DONNER DES AILES
À VOTRE AVENIR**

**PLUTÔT QUE DE M'INQUIÉTER
POUR MA RETRAITE J'AI DÉCIDÉ D'AGIR.**

Plan d'épargne retraite individuel

Notre Plan d'épargne retraite individuel vous offre l'opportunité de constituer un complément de revenus pour demain tout en réduisant vos impôts aujourd'hui.

Des questions ? Nos conseillers vous accompagnent dans votre projet d'épargne !

Document non contractuel à caractère publicitaire à jour au 01/09/2022.

Abeille Retraite Professionnelle - Société anonyme au capital de 305 821 820 € - Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le Code des assurances.
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - 833 105 067 RCS Nanterre. ALTMANN + PACREAU - Crédit photo : Getty Images.